

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **112 (1976)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

3 10421 1

Montreux, le 9 janvier 1976

# éducateur

Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

*gpl*

Dans ce numéro : La formation des maîtres de demain



Photo H. Clot

**Glacier et Aiguilles du Tour**

SCHWEIZERISCHE LANDESBIBLIOTHEK  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

## COURS DE RELAXATION ET RESPIRATION

(Klara Wolf)

Les prochains cours de respiration consciente, d'assouplissement et de relaxation débuteront le lundi 12 janvier 1976.

Il n'y aura pas de leçon du lundi 16 au vendredi 20 février y compris.

### Horaire

Lundi, du 12 janvier au 22 mars, salle de rythmique, collège du Pont de Chailly, Lausanne, à 16 h. 35.

Mardi, du 13 janvier au 23 mars, salle de paroisse de Montriond, av. Dapples 50, Lausanne, à 20 h.

Jeudi, du 15 janvier au 25 mars, salle de paroisse de Montriond, av. Dapples 50, Lausanne, à 12 h. 10.

Prix du cours : Fr. 60.—.

### Inscription à l'avance

a) en versant le montant du cours au CCP 10-123 85, en mentionnant nom, prénoms, adresse exacte, numéro de téléphone et cours, soit

b) par téléphone au 26 63 19 le matin avant 9 h. de préférence ou par écrit.

**Tenue :** training ou collants chauds, pantoufles de gymnastique **légères**, tapis mousse ou de bain.

**Prochains cours :** du jeudi 22 avril au lundi 21 juin.

Prix du cours : Fr. 48.— (8 h.).

**Cours de vacances :** du dimanche 4 avril à 17 h. au samedi 10 avril à 12 h. (3 leçons par jour avant les repas). Prix du cours Fr. 60.—, plus pension et logement.

Prospectus à disposition dès fin janvier.

## PETITE QUESTION

Les enfants viennent à l'école, et il est couramment admis que notre tâche est de les éduquer et de les instruire.

Notre propos n'est pas ici de parler d'éducation.

Nous voudrions plutôt vous demander si, pendant les heures où vous visez à l'instruction de vos élèves, il en est une où vous perdez aussi inutilement votre temps — et le leur — que durant la leçon d'orthographe !

Oui, oui ! Nous vous entendons crier d'ici ! Et vous avez bien raison, car, dans les circonstances actuelles, les maîtres se doivent d'enseigner l'orthographe à leurs élèves, à défaut de quoi ce sont les enfants qui seraient pénalisés plus tard.

Mais, quand l'enfant sait (pour un temps !...) que tanner prend 2 n et tanin un seul, que alléger et alourdir, chariot et charrette, marais et marécage, coller et accoler, ..., vingt et cent multipliés et non suivis d'un nombre..., que SAIT-il ?

René et Richard de la Côte.

## COMMUNIQUÉS - SPV

### Rappel Formation continue

#### Propositions de cours pur 1976-1977

Proposez-nous le ou les cours que vous souhaiteriez voir organisés par le Centre de perfectionnement vaudois durant l'année scolaire 1976-1977. Pour ce faire, remplissez la formule qui paraîtra dans l'« Educateur » N° 2 (1976), en apportant un soin particulier aux rubriques A, B, C, F, H ; **retournez-la ensuite au secrétariat de la Société pédagogique vaudoise, Allinges 2, 1006 Lausanne, avant le 26 janvier 1976, dernier délai.**

Pour d'éventuelles suggestions supplémentaires, il vous suffira d'écrire les lettres A, B, C... et de les faire suivre directement de votre texte. Les propositions de tous nos membres, y compris de ceux groupés en associations professionnelles (AVMES, AVMD, AVMCS, etc) seront les bienvenues.

Secrétariat général :  
Nicod Paul.

## AVEPS

### Ski de printemps, Val d'Isère 76

(Lundi 5 au samedi 10 avril 1976)

6 jours dans la prestigieuse station

française aux trois vallées, 75 remontées mécaniques et service de bus. Ski de piste et d'excursion. Pension complète à l'Hôtel Moris (2 étoiles), libre-parcours général (y compris bus), ski en groupes avec ins-

tructeurs suisses de ski, (voyages en voitures privées), tout compris :

**Fr. 480.— environ.**

**Détails et inscriptions définitives pour fin janvier à J.-P. Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully. Tél. (021) 28 49 78.**

### Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

**Bureau et usine :**

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 21  
1052 Le Mont/Lausanne.

### Les PLEIADES

#### SKI A LA CARTE ET A FORFAIT

4 skilifts, trains navettes, 3 restaurants

Ecole suisse de ski

Prix spéciaux pour écoles en groupes

|                                           | — 16 ans | + 16 ans |
|-------------------------------------------|----------|----------|
| Carte journalière                         | Fr. 7.—  | Fr. 11.— |
| Carte matin<br>(8 h. 30 - 12 h. 30)       | Fr. 4.—  | Fr. 6.—  |
| Carte après-midi<br>(11 h. 30 - 16 h. 30) | Fr. 4.50 | Fr. 7.—  |

## Sommaire

### EDITORIAL

Des vœux pour 1976 ? 3

### LA FORMATION DES MAÎTRES

DE DEMAIN 4

### PAGE DES MAÎTRESSES

ENFANTINES 18

### LES YEUX OUVERTS SUR LE

CINÉMA 19

LECTURE DU MOIS 25

## éducateur

Rédacteurs responsables :

**Bulletin corporatif** (numéros pairs):  
François BOURQUIN, case postale  
445, 2001 Neuchâtel.

**Educateur** (numéros impairs):  
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,  
1093 La Conversion-sur-Lutry.

**Comité de rédaction** (numéros im-  
pairs):

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,  
1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-  
nonces: IMPRIMERIE CORBAZ  
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches  
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-  
aux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—

## Des vœux pour 1976 ?

*Qui prend encore les vœux de Nouvel-An au sérieux ? Il semble que cette coutume désuète soit en voie de disparition. Nombreux sont nos amis nous ayant annoncé qu'ils allaient définitivement renoncer à sacrifier à cette coutume archaïque. En dernière analyse, tout ce qu'on peut exiger de ce type de message, c'est qu'il soit sincère... et pas forcément réaliste.*

*Il suffit de prendre connaissance des nouvelles du monde pour être frappé par la puissance des forces de division qui va toujours grandissante. Aussi, souhaitons-nous :*

— *Que l'amitié qui nous unit soit source de stabilité et de paix !*

*Nous sommes toujours surpris par le fatalisme qui règne dans nos rangs.*

— *Que nous cessions une fois pour toutes de nous demander ce qui va arriver mais plutôt que nous décidions ce qu'il faut faire !*

*Nous sommes souvent déçus par le manque de compréhension qui règne entre nous. Nous sommes intimement liés à nos tendances, à notre région, et nos habitudes de vie nous imposent de très nombreux préjugés.*

— *Que nous témoignions du plus grand respect à l'égard des aspirations des autres si nous voulons trouver une véritable identité romande !*

*L'année 1976 sera pour la SPR l'occasion d'un éventuel changement d'orientation. La discussion sera délicate.*

— *Qu'en premier lieu les faits soient exposés avec impartialité !*

— *Qu'aucune idéologie ne prévaille, qu'aucune minorité ne soit bafouée !*

— *Que l'unité des enseignants romands soit préservée !*

*Et sur un mode un peu moins moralisateur, nous souhaitons que*  
**TOUS LES INTÉRESSÉS VEUILLENT BIEN CONSIDÉRER :**

— *Que les programmes scolaires, romands ou non, ne se réalisent qu'à travers une relation humaine, dont les acteurs sont UN adulte et 25 enfants (au maximum, hum ! hum !) — avis aux rédacteurs de méthodologies.*

— *Que le parallélipède (ou parallélépède) de 250 m<sup>3</sup> n'est pas, expérimentalement parlant, la forme obligatoire d'un milieu vital...*

— *Que la compétence « math », « orth » ou « géogr » (etc.) n'est pas une garantie de compétence pédagogique (notre vœu très spécial aux « sélectionneurs » d'enseignants).*

— *Qu'un martien ou un sélénite débarquant en terre romande en 1976 s'étonnerait de constater que la plupart des enseignants de ce curieux pays ont la mine longue, sont inquiets, parfois même angoissés (nos vœux très cordiaux aux « recycleurs » d'enseignants).*

— *Qu'un enseignant qu'ON brime, enseigne mal (avis très discret aux inspecteurs, autorités, etc.).*

— *Que la pédagogie la meilleure, de mémoire d'homme, a toujours été génératrice de sourire...*

— *Que dans les discussions sur la langue II, on a complètement oublié la langue du cœur... C'est ce moyen d'expression que nous souhaitons tous promouvoir — dernier délai d'introduction dans les programmes romands : 1<sup>er</sup> janvier 1976 !*

Le président de la SPR :

J.-Jacques Maspéro.



# LA FORMATION DES MAÎTRES DE DEMAIN

## Résumé du rapport final de la commission d'experts

Liste des membres de la commission d'experts « Formation des maîtres de demain »

\* = représentant de KOSLO.

### Président :

Fritz Müller (Thoune).

### Vice-président :

Jean Eigenmann (Genève).

### Secrétariat :

Anton Strittmatter (Fribourg, dès septembre 1971), Urs Peter Lattmann (Brugg-Windisch, jusqu'en septembre 1971).

### Membres :

Hans Aebli M.A. (Berne), Vreni Atzli\* (Soleure), François Bettex (Yverdon, dès février 1973), Leo Biollaz (Sion), Martin Bruppacher (Aarau, jusqu'en septembre 1972), Theodor Bucher (Schwytz), Iniga Dober (Menzingen, jusqu'en avril 1971), Karl Frey (Kiel, jusqu'en juin 1971), Hans Gehrig (Zurich), Ursula Germann-Müller (Sargans), Urs Isenegger (Fribourg, dès juin 1971), Carlo Jenzer (Soleure, dès novembre 1971), Lothar Kaiser (Hitzkirch), Guido Marazzi (Locarno), Jean Perrenoud (Yverdon), Paul Rohner (Zoug), Samuel Roller (Neuchâtel), Walter Salvisberg\* (Cologny, dès avril 1971), Paul Schäfer (Wettingen), Louis-Marc Suter (Bienne/Berne), Max Suter\* (Zurich), Peter Waldner (Soleure, dès septembre 1971), Traugott Weisskopf (Bâle).

## I. Mandat et méthode de travail de la commission « Formation des maîtres de demain »

Par suite de l'issue négative de scrutins populaires aussi bien au niveau de la Confédération que dans quelques cantons, les efforts de coordination dans l'enseignement suisse ont connu quelques échecs ou ont été stoppés. La récession économique a eu, d'autre part, pour effet qu'on parle d'« euphorie pédagogique » en songeant au développement de nos établissements d'instruction pendant les années soixante. Aujourd'hui, c'est plutôt un pessimisme pédagogique qui a tendance à l'emporter.

C'est dans ce contexte qu'un groupe de pédagogues suisses (professeurs d'université, chercheurs, directeurs d'écoles normales, enseignants) présente le résultat de plusieurs années de travail sur la future formation des enseignants.

Le rapport « La formation des maîtres de demain » a été préparé et rédigé à la suite d'une suggestion de la Conférence suisse des directeurs des écoles normales et sur mandat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Les auteurs ont tenté d'aboutir à un consensus sur la mission de l'enseignement et le programme des établissements suisses formant des enseignants ; ce faisant, ils présentent aussi des propositions pour améliorer et harmoniser la formation des futurs enseignants dans notre pays. Une telle intention marque une nouvelle orientation, suivie aussi par la CDIP, de la politique suisse de l'enseignement : on tente de faire passer les discussions sur l'école de demain du plan des structures (structures de l'école, durée de l'école, début de l'année scolaire, âge d'admission) à celui des contenus de l'enseignement.

L'ouvrage est destiné à deux catégories d'enseignants : d'une part, à ceux qui, en raison de leurs responsabilités politiques ou administratives, doivent s'occuper de la formation des enseignants ; d'autre part, aux enseignants eux-mêmes et à ceux qui se préparent à le devenir. L'accent principal y est mis sur la présentation de la formation professionnelle, mais on y trouve des renseignements complets sur tous les problèmes liés à la formation actuelle des enseignants.

Sans succomber à un scientisme naïf, les auteurs de « La formation des maîtres de demain » demandent que cette formation s'appuie, à l'avenir, sur les sciences de l'éducation. Ils désirent jeter un pont reliant la science à la politique de l'enseignement et à l'activité quotidienne du formateur d'enseignants. On constate, en effet, sans cesse que de nombreuses connaissances acquises grâce aux travaux de recherche pédagogique n'ont guère de répercussions sur la vie quotidienne de l'école : faute d'informations, de trop nombreuses connaissances se perdent sur le chemin qui sépare l'institut universitaire de la salle de classe primaire ou secondaire.

Comme les travaux pédagogiques sont assumés dans notre pays par des établissements très divers et déterminés par des autorités de décision très nombreuses, c'est répondre à un besoin urgent de la politique suisse dans ce domaine que de donner une vue d'ensemble des problèmes et de coopérer à la recherche de solutions.

Ces dernières années, beaucoup de cantons, d'instituts universitaires, d'associations professionnelles, de conférences groupant les enseignants d'un même degré, de communautés d'intérêts et de groupements politiques se sont exprimés sur la formation des enseignants et ont proposé des programmes ou présenté des monographies. Dès le début de ses travaux, la commission d'experts s'est efforcée de tenir compte du plus grand nombre possible de ces études. Elle est en droit d'affirmer que les conclusions de la commission reflètent à un haut degré les courants actuels qui caractérisent la formation des enseignants dans notre pays. C'est à dessein que les propositions de la commission sont concrètes et même, dans le domaine de la formation professionnelle, très détaillées. Il est aisé de prévoir que certains critiques dénonceront dans ces propositions détaillées des tendances dirigistes. Ils auraient tort : si la commission refuse de s'en tenir à des généralités déclamatoires et entend formuler des propositions aussi concrètes que possible, c'est précisément pour s'exposer à la critique. Des discussions fructueuses s'engagent sur des propositions fermes, concrètes et précises.

Il va de soi aussi que, dans un Etat fédératif, il faut ménager une marge de manœuvre. On ne peut former des enseignants sans tenir compte des particularités économiques d'un canton, particularités qui prennent parfois racine dans de fortes traditions (par ex. situation à la frontière des langues, canton-ville, canton unitaire au point de vue confessionnel, canton fortement régionalisé).

Le présent travail doit être considéré enfin comme une contribution au fédéralisme

coopératif. Il a un double but : fournir des bases de planification à tous ceux qui, ces prochaines années, devront développer ou réformer la formation des enseignants ; établir les principes généraux d'une coordination de la formation des enseignants en Suisse.

En adoptant la formule « Unification des contenus, liberté quant aux structures » — qui n'est que la variante, appliquée à la politique de l'enseignement, de la formule classique « L'unité dans la diversité » — la commission croit avoir tenu compte des deux pôles du fédéralisme coopératif, la collaboration et la différenciation. Son rapport n'est donc pas un projet de loi que l'on adopte ou que l'on rejette. C'est un rapport d'experts qui répond à deux questions : Que doit comporter la formation des enseignants ? Comment peut-elle être organisée ? Lorsqu'on y aura ajouté les réponses fournies dans le cadre de la procédure de consultation, il constituera une des bases à partir desquelles une politique suisse pourra se développer dans le domaine de la formation des enseignants.

Près de deux ans et demi avant la publication du rapport sur la formation des maîtres de demain, la CDIP avait engagé une procédure de consultation sur un autre rapport concernant « L'enseignement secondaire de demain ». Rien de plus naturel, dès lors, que de songer à comparer ces deux rapports d'experts. Les deux rapports peuvent être considérés comme formant une unité. Ils se fondent, tous les deux, sur les mêmes idées touchant les principales structures de l'école de demain. Si la comparaison met en lumière les concordances, elle souligne plus encore les différences entre les objectifs. Etant donné le caractère impératif de l'ORM, la commission « L'enseignement secondaire de demain » n'aurait pas rempli son mandat, si elle n'avait pas donné à son rapport final une certaine force d'impact. Par contre, la tâche d'une commission chargée d'étudier la réforme et l'harmonisation de la formation des enseignants en Suisse se présentait sous un tout autre jour : il s'agissait moins de faire éclater les structures actuelles que d'aider à projeter un édifice nouveau.

## II. Consultation sur le rapport « La formation des maîtres de demain »

### Conditions - Organisation - Renseignements

#### 1. ORGANES ET PERSONNES RESPONSABLES DE LA CONSULTATION

Réunie en séance à Berne le 23 septembre 1974, la commission pour la formation des maîtres de demain a adopté le texte définitif de son rapport<sup>1</sup> qu'elle a transmis à l'organe auquel elle est subordonnée, la commission de l'enseignement secondaire. Celle-ci s'en est occupée en sa séance du 25 novembre 1974 et a recommandé à la CDIP de le soumettre sans modification en procédure de consultation. Le comité de la CDIP a fait siennes ces propositions et, le 22 mai 1975, a nommé une commission ad hoc pour la préparation, l'organisation et l'évaluation de la consultation, en même temps qu'il désignait un chargé de mission à temps partiel pour seconder scientifiquement cette commission dans l'accomplissement de son mandat<sup>2</sup>.

La commission ad hoc comprend un représentant de la commission des secrétaires généraux, trois représentants de la commission pédagogique de la CDIP et trois représentants de la commission, dissoute dans l'intervalle, pour la formation des maîtres de demain. Un des membres de la commission ad hoc assure la liaison avec le secrétariat de la CDIP à Genève.

#### 2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Tout en bénéficiant des expériences faites avec les consultations sur « L'enseignement secondaire de demain » et « L'enseignement des langues vivantes », la consultation sur la « Formation des maîtres de demain » doit être organisée en fonction de la nature même du rapport de la commission.

Comme on forme des enseignants pour tous les degrés et que les effets de leur formation se font sentir dans tous les domaines de l'enseignement, la réforme de cette formation intéresse plus ou moins tous ceux qui, sous une forme ou une autre, participent à l'enseignement. C'est dire que la consultation doit être la plus large possible.

Le rapport de la commission dans son ensemble ne peut faire l'objet d'une approbation ou d'un refus en bloc, car il est caractérisé par une hétérogénéité relative et n'est pas appelé, au surplus, à remplir la fonction d'un texte légal. Le but de la consultation est bien plutôt de recueillir des jugements nuancés. Il ne faut donc pas voir dans la consultation la conclusion de travaux sur une conception de la formation des maîtres de demain : elle prend plutôt appui sur les travaux de la commission dont elle constitue le prolongement direct. Elle marque ainsi le

début d'une discussion et d'un travail de mise au point continu au niveau national aussi bien que régional. La suppression de la frontière, communément admise, entre travaux préliminaires, d'une part, et décision et réalisation, de l'autre, tient compte, par ailleurs, de deux faits : les conditions d'une réforme varient considérablement d'un canton à l'autre ; dans plus d'un endroit, on a engagé des travaux dans le sens des recommandations de la commission.

En raison de la multiplicité et de la complexité des problèmes traités, il n'était pas possible d'établir un questionnaire général, auquel chacun aurait dû se conformer : ou bien ce questionnaire aurait été trop général, ou bien sa longueur excessive aurait rendu toute réponse impossible. Force est donc d'inviter simplement tous ceux qui seront consultés à s'exprimer sur les parties du rapport qui les concernent ou les intéressent particulièrement. Ce qui est possible, en revanche, c'est de citer quelques points de vue généraux touchant la politique de la réforme et sur lesquels il conviendrait que tous prennent position (voir, ci-dessous, le paragraphe 6, lettre f).

La lecture des recommandations générales à la fin du rapport ne saurait remplacer l'étude du rapport lui-même : chacune des thèses est étayée par des motifs nuancés, des explications, des réflexions complémentaires ou restrictives, dont la lecture permettra d'éviter une interprétation incorrecte des recommandations rédigées avec concision, en même temps qu'elle révélera les réflexions fondamentales qu'une critique de l'opinion de la commission devrait peut-être examiner en premier lieu.

Par ailleurs, le rapport de la commission est d'une telle ampleur qu'on ne saurait exiger de la majorité des enseignants en fonction qu'ils le lisent en entier. C'est pourquoi la présente documentation devrait permettre, à tout le moins, de se faire une opinion sur l'essentiel. Les re-

<sup>1</sup> Dans les pages qui suivent, l'expression « rapport de la commission » désigne le premier volume « Fondements-Structures-Contenus ». La consultation ne porte pas sur les volumes constitués à la demande de la commission et groupe des exposés ou des domaines d'application.

<sup>2</sup> Membres de la commission ad hoc : MM. W. Brandenberger (Bâle, président), U. Bühler (Genève), J. Eigenmann (Genève), H. Gehrig (Zurich), F. Guntern (Schwyz), F. Müller (Thoune), Th. Richner (Zurich).

Chargé de mission : M. A. Strittmatter (Lucerne).

commandations et le commentaire de la commission remplissent diverses fonctions :

- ils fournissent un complément d'information sur les thèses, dont ils précisent ou étendent la portée ;

- ils exposent les principes fondamentaux sur lesquels reposent ces thèses ;

- ils renvoient à des informations plus complètes du rapport ;

- le lecteur qui ne veut étudier que des chapitres isolés y trouvera, enfin, la perspective générale dans laquelle ils doivent être placés.

De la sorte, il sera possible à chacun de se reporter, pour les questions qui l'intéressent plus particulièrement, aux chapitres correspondants du rapport, qu'ils trouveront à leur disposition dans leur établissement scolaire, au siège de leur association, etc.

Pour évaluer de manière sûre et centralisée les réponses, la commission chargée de cette tâche doit pouvoir disposer d'un minimum d'informations sur l'origine de ces réponses. Les règles à observer à cet effet sont précisées dans le 6<sup>e</sup> paragraphe.

### 3. MILIEUX CONCERNÉS

Comme nous l'avons déjà précisé, tous les milieux intéressés à la formation des enseignants sont invités à participer à la consultation. Des exemplaires seront notamment remis :

- aux cantons ;

- aux conférences régionales des directeurs cantonaux de l'instruction publique ;

- aux associations d'enseignants (par l'intermédiaire de la KOSLO) ;

- aux commissions et institutions de la CDIP dont les travaux portent aussi sur les problèmes de la formation des enseignants ;

- aux autorités fédérales et aux milieux privés qui s'occupent de politique de l'enseignement et de politique scientifique.

Dans les cantons, on s'adressera plus particulièrement aux établissements formant des enseignants (écoles normales), aux gymnases, aux universités, aux centres de perfectionnement des enseignants et, bien entendu, aux services administratifs chargés de la formation des enseignants.

En règle générale, on s'adressera aux associations, mais il est loisible à chacun, même s'il fait partie d'une association, de communiquer directement sa propre opinion au centre d'évaluation.

### 4. CONTRIBUTION DES ENSEIGNANTS

« En tant qu'enseignant d'aujourd'hui qui a reçu la formation d'hier, que m'im-

porte la formation des maîtres de demain ! » C'est ce que pourrait dire ou penser plus d'un enseignant. La commission ad hoc chargée de la consultation et les associations d'enseignants sont d'un tout autre avis : les enseignants de tous les degrés devraient étudier le rapport ou, du moins, les recommandations de la commission. Deux raisons principales permettent d'espérer que les enseignants formuleront des critiques et des propositions précieuses pour la poursuite des travaux concernant la réforme de la formation des enseignants. En premier lieu, les enseignants sont en mesure de se prononcer personnellement et avec compétence sur presque tous les problèmes liés à la formation de base. Leur opinion personnelle résulte de la critique qu'ils font, après coup, de la formation reçue, ainsi que de la comparaison entre la formation reçue et le succès ou les difficultés rencontrés dans l'exercice de leur fonction. En second lieu, le rapport de la commission comprend des parties qui concernent directement les enseignants en activité (c'est le cas, par ex., des recommandations sur la formation continue). Du moment que les enseignants sont ainsi touchés dans ce qui est leur existence même, il est juste de leur accorder un droit d'expression qui ne se limite pas à leur représentation au sein de la commission pour la « formation des maîtres de demain ».

Le corps enseignant est donc invité à donner son avis sur toutes les recommandations de la commission. On attend surtout que les enseignants se prononcent de manière nuancée sur les problèmes suivants (les chiffres entre parenthèses renvoient aux chapitres du rapport de la commission) :

- image de la profession, conscience de soi et qualifications de l'enseignant (II.1.) ;

- formation initiale et spécialisation (II.3.) ;

- formation continue des enseignants (V.3.) ;

- perfectionnement des enseignants (V.4.) ;

- traitements des enseignants (V.5.) ;

- position des enseignants dans la future réforme permanente de la formation des enseignants (VI.2.).

### 5. INFORMATION DES MILIEUX INTÉRESSÉS

C'est à la KOSLO et aux différentes associations d'enseignants qu'il appartient, en premier lieu, d'organiser des réunions d'information et d'établir, s'il le faut, des directives concernant la forme et le contenu des préavis sollicités. Pour leur part, la CDIP et la commission res-

pensable de la consultation peuvent, tout au plus, émettre quelques suggestions et faire connaître leurs exigences minimales touchant la forme des préavis. Vouloir aller plus loin et prescrire des règles strictes sur le contenu et la forme des réponses, ce serait aller à fin contraire, puisque la consultation n'a de sens que si elle permet de recueillir le plus large éventail d'opinions émanant du plus grand nombre possible de personnes et de milieux intéressés à la formation des enseignants.

L'élaboration de préavis au sein et en marge des organisations consultées peut se faire de diverses manières. Nous n'en donnerons que quelques exemples :

- un enseignant examine, pour son propre compte, les recommandations de la commission et communique son opinion à ses collègues, aux dirigeants de son association, à moins qu'il ne préfère s'adresser directement au centre d'évaluation ;

- des groupes d'enseignants se constituent spontanément et discutent les recommandations qui les intéressent ;

- dans chaque établissement, le collège des maîtres consacre au rapport des entretiens ou des conférences ;

- des associations d'enseignants locales et cantonales se prononcent dans le cadre de groupes de travail ou lors d'assemblées générales ;

- les comités des associations d'enseignants consacrent une séance spéciale à la consultation ;

- les organismes s'occupant du perfectionnement des enseignants inscrivent à leur programme de cours pour l'année 1976 des séminaires sur le rapport.

Lorsqu'on dispose d'assez de temps et d'un personnel suffisant, on ne se limitera pas à des discussions et à la rédaction de jugements et de recommandations. Pour la poursuite des discussions et des travaux sur la réforme, il serait souhaitable que les milieux consultés présentent à leur tour des propositions circonstanciées : modèles de rechange ou complémentaires, parties du curriculum, etc. Le centre d'évaluation serait heureux de recueillir aussi de tels travaux, qui pourraient être utilisés par la suite à l'échelon national ou régional.

Quelle que soit la forme adoptée, il est possible de faire appel à des spécialistes pour qu'ils présentent des exposés ou participent à la discussion : ils pourront aplanir les difficultés liées à la structure des problèmes mis en discussion ou à l'interprétation de certains passages du rapport ; ils contribueront aussi à élargir l'éventail des opinions. Le chargé de mission est à même de mettre des rapporteurs à la disposition de l'organisme qui le lui demandera.

Les personnes et milieux consultés par les organisations « centrales » transmettront leurs préavis par la « voie de service ». Les institutions consultées directement répondront directement au centre d'évaluation. Il peut arriver qu'un organisme soit consulté par les deux voies (éventuellement sur des aspects différents). Les autorités et organisations supérieures (cantons, régions, KOSLO) sont priées, dans l'intérêt de l'évaluation, de joindre à leur rapport, qui sera peut-être un rapport de synthèse, les copies des préavis qui leur auront été communiqués par les organisations qui leur sont subordonnées. Une liste des préavis reçus sera établie et publiée : ainsi, chaque organisation pourra voir si et de quelle manière son préavis a été transmis.

## 6. CONDITIONS A REMPLIR DANS L'INTÉRÊT DE L'ÉVALUATION

La collecte et l'évaluation des réponses poseront des problèmes de méthode : les préavis émaneront des sources les plus diverses, porteront sur un très grand nombre de sujets de discussion et seront d'une précision très variable quant à leur référence à la réalité concrète ; or il s'agira d'en dégager, pour la CDIP, un tableau général avec des résultats pondérés (recommandations). Pour faciliter le travail et éviter toute falsification des informations, les auteurs des préavis sont priés de suivre les règles suivantes :

a) indiquer avec précision le nom de l'expéditeur et son adresse pour toute demande d'informations complémentaires ;

b) indiquer avec précision les parties ou affirmations du rapport de la commission sur lesquelles porte le préavis ;

c) décrire brièvement la manière dont a été élaboré le préavis : contribution originale de l'expéditeur (par ex. d'un comité d'association) ou synthèse des différents préavis donnés par les sous-sections, etc. ;

d) joindre aux rapports résumés ou de synthèse le texte des préavis émanant de la « base » ;

e) utiliser la terminologie du rapport de la commission et définir tout terme qui s'en écarterait ;

f) apprécier les recommandations de la commission, si possible, en fonction des critères suivants :

— importance ou degré d'utilisation pour l'institution, l'association ou la personne consultée ;

— degré de compréhension ;

— valeur de l'argumentation ;

— possibilité de réalisation dans le temps ;

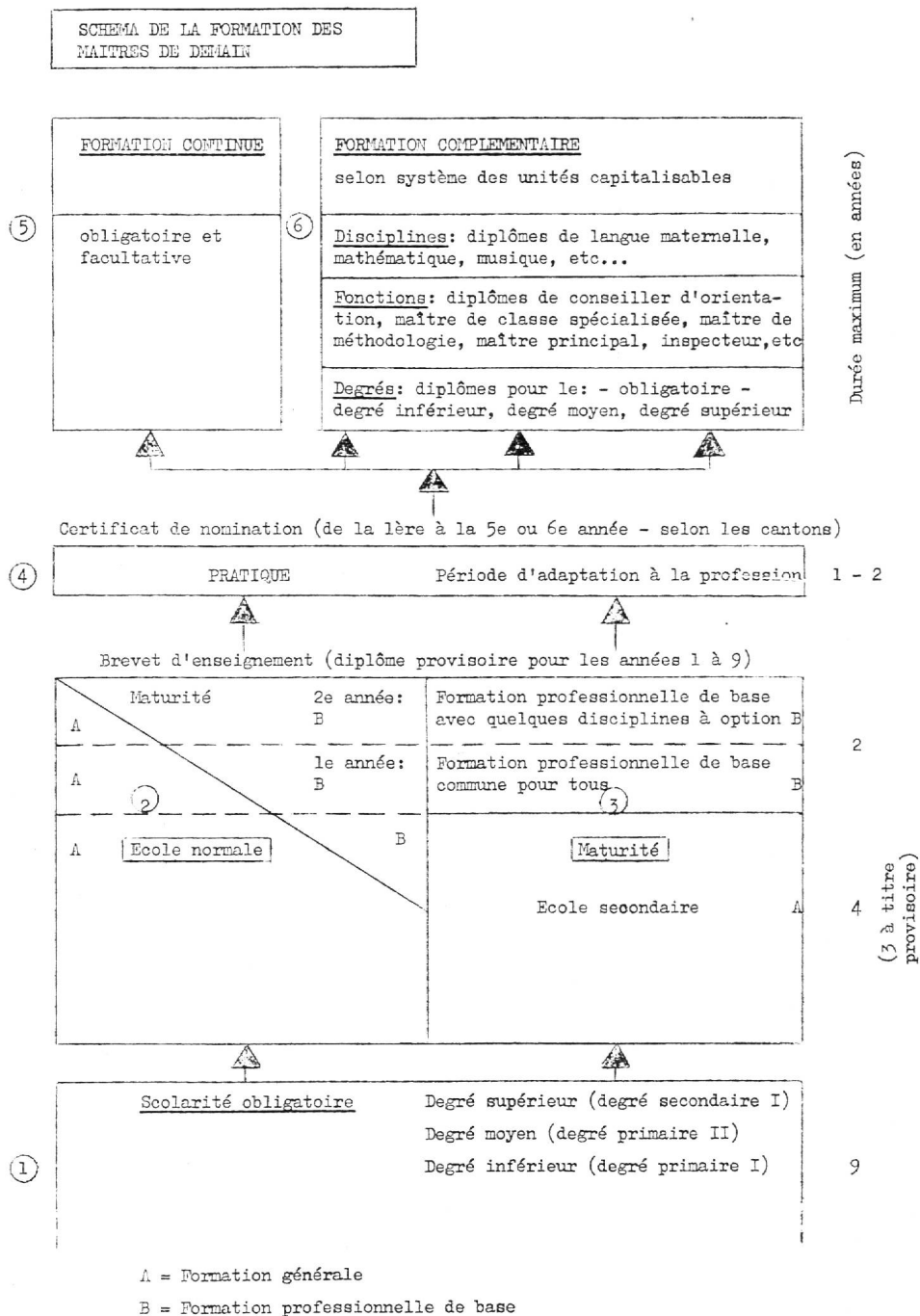
— difficultés principales auxquelles se heurterait la réalisation des recommandations (écart excessif par rapport à la situation actuelle, etc.) ;

— niveau possible ou souhaitable de la réalisation (institution locale, canton, région, Suisse).

Pour faciliter la tâche des milieux

consultés en ce qui concerne les points a) à c), un petit questionnaire leur sera remis. Les personnes ou institutions qui ne l'auraient pas reçu et qui désireraient envoyer leur réponse directement au centre d'évaluation pourront demander ce questionnaire à la rédaction de l'« Educateur ».

## III. Commentaires au schéma de formation



### Schéma de la formation des maîtres de demain

#### 1. Scolarité obligatoire

La scolarité obligatoire comprend 9 années. Il est prévu un degré moyen, ce que n'envisage par la commission pour l'enseignement secondaire de demain.

#### 2. Formation à l'école normale

Elle s'étend sur 6 ans (à titre provisoire 5 ans). La formation professionnelle commence 1 ou 2 ans plus tôt que dans le système de formation après la maturité,



mais la durée est la même (2 ans). La formation générale se poursuit jusqu'à la fin ; sa part diminue en cours d'études en faveur de la formation professionnelle. Le certificat de maturité est décerné au terme de la formation de base en même temps que le brevet d'enseignement (pour les degrés 1 à 9). Celui-ci est valable pour la première (ou les 2 premières) année d'activité professionnelle.

### 3. Formation après la maturité

Tous les types de maturité actuels et futurs sont reconnus. La formation professionnelle proprement dite dure deux ans ; la première année est commune à tous les étudiants, quel que soit le degré

auquel ils se destinent. La deuxième année offre des possibilités de choix sur le plan des disciplines et des degrés. Le brevet d'enseignement décerné au terme de ces 2 années est valable pour les degrés 1 à 9 pour la première (ou les 2 premières) année d'activité professionnelle.

### 4. Période d'adaptation à la profession

Pendant cette période, le nouveau breveté est responsable d'une classe ; il est assisté dans son activité par le service d'aide aux jeunes maîtres. Au terme de cette période un certificat de nomination définitif lui est décerné, valable pour les degrés 1 à 6 (5). Pour le degré supérieur (secondaire I) une formation complémentaire est exigée. Un complément doit éga-

lement être envisagé pour les degrés inférieur et moyen.

### 5. Formation continue

La formation continue (obligatoire ou facultative) permet au corps enseignant de compléter et d'approfondir sa formation initiale.

### 6. Formation complémentaire

La formation complémentaire est organisée selon le système des unités capitalisables. Il s'agit d'études conduisant à des qualifications nouvelles sanctionnées par des diplômes. Ceux-ci sont décernés pour toutes les disciplines et tous les degrés. Ils ont une incidence sur la rémunération.

## TERMINOLOGIE

Comme tous ceux qui ont participé à des rencontres ou à des travaux de commissions fédérales ou intercantionales, les membres de la commission se sont heurtés à des difficultés de terminologie, non seulement en ce qui concerne la correspondance entre le français et l'allemand, mais aussi au niveau des termes employés dans nos cantons romands.

En effet, les dénominations en usage ne recouvrent pratiquement jamais ni les mêmes significations ni les mêmes réalités. D'où des confusions qui ne peuvent être levées qu'à condition d'adopter une terminologie commune correspondant à des contenus bien définis.

Les membres romands de la commission se sont efforcés de s'élever au-dessus des traditions cantonales et ont choisi, parfois non sans peine et sans hésitations, les termes qui leur semblaient les plus appropriés. Ils les considèrent comme des propositions qu'une commission à désigner pourrait discuter et mettre au net. La terminologie définitive serait alors adoptée et utilisée peu à peu dans tous les cantons francophones.

#### Brevet d'enseignement

(certificat de capacité)  
(*Fähigkeitszeugnis*)  
(Primarlehrerdiplom)

Certificat obtenu au terme de la formation de base.

#### Certificat de nomination

(*Wahlfähigkeitszeugnis*)

Certificat obtenu au terme de la période d'adaptation à la profession.

#### Conseiller pédagogique

(*Berater*)

Collaborateur du service d'aide aux jeunes maîtres.

#### Curriculum

(*Curriculum*)

Plan d'études de conception nouvelle, qui traite de tous les secteurs de l'enseignement envisagé, tous ces secteurs (objectifs, contenus, méthodes, etc.) étant rigoureusement structurés et élaborés en fonction les uns des autres.

#### Ecole globale

(*Gesamtschule*)

Réunit tous les élèves, quelles que soient leurs intentions professionnelles et quel que soit leur niveau intellectuel. Elle peut être additive (avec des sections), intégrée (sans sections), intégrée et différenciée (sans sections mais avec des cours à niveaux et des cours à option).

#### Ecole normale

— section inférieure  
— section supérieure

(*Lehrerseminar*)

— Unter-Abteilung  
— Ober-Abteilung

Institution de niveau secondaire faisant suite à la scolarité obligatoire et chargée de la formation des maîtres.

#### Ecole primaire - degré inférieur

(*Primarstufe I*)

Degrés 1 à 3.

#### Ecole primaire - degré moyen

(*Primarstufe II*)

Degrés 4 à 6.

#### Ecole secondaire - degré inférieur

(*Sekundarstufe I*)

Degrés 7 à 9.

#### Ecole secondaire - degré supérieur

(*Sekundarstufe II*)

Degrés 10 à 13.

#### Scolarité obligatoire

(*Volksschule*)

Classes enfantines, primaires et secondaires inférieures (degrés 1 à 9).

#### Etudiant

(*Lehrerstudent*)

Elève d'un institut de formation des maîtres.

#### Exercice d'application

(*Übungsschule*)

Mise en pratique des méthodologies spéciales sous forme de leçons ou de fragments de leçons.

#### Exercice pratique

(*Praktische Übung*)

Exercice en liaison avec la pédagogie, la didactique ou la méthodologie portant sur un seul élément d'apprentissage. Les conditions de travail sont encore simplifiées par la limitation de l'effectif des élèves ou celle du temps imparti.



**Formateur**  
(*Lehrerbildner*)

Enseignant engagé dans la formation des maîtres.

**Formation complémentaire**  
(*Weiterbildung*)

Il s'agit d'études nouvelles, sanctionnées par des examens, par lesquelles le maître obtient des qualifications pour un autre poste dans le cadre de l'enseignement.

**Formation continue**  
(*Fortbildung*)

Parallèlement à l'exercice de la profession, cette formation permet au maître de compléter sa formation, de l'approfondir, de la tenir à jour. C'est l'éducation permanente.

**Formation de base** (formation initiale)  
(*Grundausbildung*)

Formation que reçoit le candidat à l'école normale ou à l'institut de formation des maîtres. Au terme de celle-ci un brevet d'enseignement lui est décerné.

**Institut de formation des maîtres**  
(*Institut für Lehrerbildung*)

Institut de niveau universitaire, accessible après l'obtention de la maturité.

**Maître (de classe) d'application**  
(*Übungsklassenlehrer*)

Maître qui préside aux exercices d'application. Il organise le travail, propose les exercices, et en tire les conclusions avec les membres du groupe qui y ont assisté.

**Maître de didactique**  
(*Didaktiklehrer*)  
(*Lehrer der allgemeinen Didaktik*)

Maître chargé de l'enseignement de la didactique générale.

**Maître de méthodologie**  
(maître de didactique spéciale)  
(*Fachdidaktiker*)

Maître chargé de l'enseignement de la méthodologie relative à une discipline donnée, avec ou sans les exercices d'application.

**Maître de stage**  
(*Praktikumslehrer*)

Maître expérimenté, chargé de la formation pratique des candidats ; il est informé des données théoriques proposées aux candidats et s'adapte lui-même constamment aux nouvelles méthodes et aux nouveaux moyens d'enseignement.

**Maître d'exercices**  
(*Übungslehrer*)

Maître qui collabore avec le maître de didactique pour les exercices pratiques.

**Maître généraliste**  
(*Allroundlehrer*)

Maître qui assure l'enseignement de toutes les disciplines du programme.

**Maître spécialiste d'une discipline**  
(*Fachlehrer*)

Ex. : maître d'histoire, maître de mathématique.

**Maître spécialiste d'un groupe de disciplines**  
(*Fachgruppenlehrer*)

Ex. : maître d'histoire ou de géographie.

**Normalien**  
(*Seminarist*)

Elève d'une école normale.

**Période d'adaptation à la profession**  
(*Berufseinführung*)

Temps d'épreuve et d'adaptation d'une durée d'une année scolaire au moins. Un

appui particulier est apporté au maître au cours de cette période.

**Service d'aide aux jeunes maîtres**  
(*Junglehrerberatung*)

Fonctionne pendant la période d'adaptation à la profession.

**Stage**  
(*Praktikum*)

Temps de pratique au cours duquel le candidat assume la responsabilité entière de la classe en présence du maître de stage.

**Stage d'information**  
(*Hospitium*)  
(*Informationspraktikum*)

Stage qui permet au novice de se tremper dans l'atmosphère d'une classe, d'observer maître et élèves et d'enregistrer des informations.

**Stage en responsabilité**  
(*Selbständiges Praktikum*)  
(*Lehrvikariat*)

Tenue de classe intégrale hors de la présence d'un maître ; de tels stages supposent d'abord une formation préalable puis des visites et des entretiens de la part de conseillers pédagogiques.

## IV. Recommandations pour la formation des maîtres de demain

Le rôle de l'école est fonction de la société où elle se trouve. Une société à caractère industriel et technique comme la nôtre a besoin d'un système scolaire qui puisse faire face à des tâches toujours nouvelles et qui soit capable de former des hommes et des femmes adaptés aux modes de vie de demain.

Nous partons du principe que seule une société en constant renouvellement et dont le pouvoir d'autocritique est suffisant, a des chances de subsister. Or le système scolaire doit prendre une part active à cet effort.

Toute réforme scolaire, tout processus qui vise à l'amélioration de l'école exige, sous peine de ne pas aboutir, la participation et la pleine conviction des maîtres. Or ceux-ci doivent y être préparés. Seule une formation adéquate, plus solide et mieux structurée que jusqu'ici, peut atteindre ce but.

L'idée que tous les enseignants des degrés primaire et secondaire reçoivent une formation équivalente fait peu à peu son chemin. Elle est partagée par tous ceux qui souhaitent donner aux maîtres une formation de qualité. Ceux-ci ne seraient

pas les derniers à en être les bénéficiaires.

C'est dans cette perspective que la commission pour la formation des maîtres de demain a entrepris son travail. Les thèses suivantes peuvent être considérées comme le résumé de son rapport<sup>1</sup> :

### QUALIFICATIONS (1.)

La formation professionnelle donne aux maîtres trois types de qualifications :

a) des qualifications d'ordre didactique ou technique : capacités de planification, de conduite et de contrôle de l'enseignement ;

b) des qualifications d'ordre éducatif et affectif : comportements sociaux adéquats à la profession ;

c) des qualifications d'ordre politique et civique : responsabilités face à la société et à l'Etat. (II.1.5.)

C'est en conformité avec l'attitude fondamentale de la commission que cette

<sup>1</sup> Les chiffres dans les notes marginales renvoient aux passages ou chapitres qui étayent la thèse.

thèse est placée en tête : la réforme doit s'engager moins sur les structures de l'organisation que sur les objectifs de l'apprentissage et les contenus de la formation ; mais cela n'est possible que si on s'appuie sur une image professionnelle de l'enseignant dans l'école de l'avenir. Le débat sur l'« anthropologie de l'enseignant » a abouti d'abord à quatre idées fondamentales. En premier lieu, toute formation a pour résultat de donner à l'enseignant des qualifications qu'une analyse de la profession permet de dégager et qui peuvent être, dans une large mesure, décrites et contrôlées. En deuxième lieu, ces qualifications peuvent en principe être acquises par apprentissage, si les possibilités de la formation et de la sélection spécifiques sont réalisées (professionnalisation). En troisième lieu, la formation des enseignants doit et peut toujours être orientée vers les trois types de qualifications. Conférer une valeur absolue à l'un de ces types aux dépens des deux autres reviendrait à ignorer la mission générale de l'enseignant. En quatrième lieu : si nécessaire que puisse être la détermination des qualifications à l'aide d'analyses scientifiques de la profession, cette détermination doit être placée dans la perspective plus générale d'une discussion anthropologique sur l'image de l'homme, perspective qui est donnée par le caractère social et personnel de l'école. C'est ce dernier aspect qui fait que la détermination des qualifications est liée à l'époque, qu'elle est en principe ouverte et susceptible de révision. A côté de ces considérations générales, le rapport de la commission tente de définir, en divers endroits, des qualifications, des objectifs et des contenus de l'enseignement qui sont concrets et à partir desquels il convient que s'engage la discussion sur les plans d'études.

## FORMATION GÉNÉRALE (2.)

**La première condition d'un meilleur apprentissage de la profession est une formation générale améliorée. Elle doit rendre le maître capable, par un effort personnel soutenu, de saisir les divers aspects du monde qui l'environne, les hommes et les choses étant considérés aussi bien dans leur contexte historique que dans leur réalité quotidienne. (II.2)**

L'idée qu'on se fait des contenus de la formation générale ne varie pas seulement au cours de l'histoire : dans les limites mêmes de notre époque, la formation générale n'est pas une réalité fixe, indépendante de l'individu. Toute conception d'une formation générale repose sur un

choix opéré dans la masse presque infinie des matières d'enseignement — choix qui, en dernière analyse, est dicté par la conception que l'on se fait de la vie et du monde (« Weltanschauung »). Un principe de sélection est fourni par la profession qu'on exercera plus tard. Dans le cas de l'enseignant, ce principe — à côté d'autres — revêt une importance particulière du fait que, dans la préparation à la profession d'enseignant, la formation générale fait partie de la formation spécialisée.

La réflexion sur la nature de l'enseignement reflète les contradictions dont la vie est tissée. Aussi le problème de la formation générale à notre époque est-il décrit, dans le rapport, sous quatre aspects antinomiques : la tentative de choisir, pour la formation générale, des valeurs et des biens culturels supra-personnels et d'une portée générale s'oppose au désir de prendre en considération les besoins individuels de l'élève. De ce fait, le canon des disciplines et des matières obligatoires est remis en question. Le deuxième aspect tient à un désir double : d'une part, communiquer un savoir intemporel et toujours valable ; de l'autre, traiter de préférence des problèmes contemporains. Le troisième conflit tient au fait que, si la formation générale doit sans doute transmettre et exiger des connaissances et un savoir, le signe distinctif de la culture n'est pas l'aptitude à reproduire ce que l'on a appris, mais bien d'être personnellement concerné et apte à l'action. Quatrièmement, il s'agit de réaliser l'équilibre entre deux exigences extrêmes, celle de donner un enseignement qui soit une pure transmission de faits et celle, formulée par un grand nombre de jeunes, qui voudrait faire de l'école secondaire du deuxième cycle un centre de discussion avant toute autre chose.

De ces antinomies se dégagent deux principes fondamentaux non seulement pour la formation générale du futur enseignant, mais aussi pour toute conception de l'enseignement : le principe de la différenciation individuelle des matières permet de tenir compte de l'image de l'homme que se fait notre époque, image en principe ouverte ; le principe de l'exemplarité mène à l'approfondissement de toutes les situations qui font apparaître, dans leur plus grande pureté, les phénomènes élémentaires, les principes fondamentaux et les lois de la nature. Dans le cas du futur enseignant, ces deux principes permettent, compte tenu des matières enseignées pendant la scolarité obligatoire, de « polariser » sa formation générale en la centrant aussi bien sur les besoins de sa profession que sur ceux de sa personne.

## FORMATION PROFESSIONNELLE (3.)

**La deuxième condition de cette amélioration réside dans une formation professionnelle où la théorie et la pratique sont étroitement liées à tous les stades de la formation : la formation de base, la période d'adaptation à la profession, la formation continue et la formation complémentaire. (III.1.3. - 1.4)**

La formation professionnelle dont il est question dans cette thèse et les suivantes désigne la place occupée par les sciences de l'éducation et la didactique dans la formation des enseignants ; comme nous l'avons précisé plus haut (commentaire de la 2<sup>e</sup> recommandation), celle-ci comporte aussi la formation générale dans le sens de la maturité nécessaire aux études universitaires. En utilisant la notion de formation professionnelle au sens étroit du terme, on n'entend nullement remettre en question la valeur de la formation générale pour la profession pas plus que la nécessité d'accentuer l'utilité de la formation générale pour la formation professionnelle. Chaque fois qu'il s'agit de planifier la formation des enseignants, il faut prendre en considération simultanément les contenus de ces deux domaines dans leurs déterminations réciproques.

Chacune des quatre étapes et institutions de la formation des enseignants fait l'objet d'un chapitre dans le rapport de la commission (voir aussi les recommandations 4 à 6 et 13 à 17). Ce qui importe, c'est que ces quatre secteurs s'assignent des objectifs communs dans la formation des enseignants, qu'ils s'impliquent ou se complètent l'un l'autre et que — même si chacun d'eux relève d'une institution distincte — ils collaborent grâce à des autorités de coordination, des plans d'études-cadres et l'utilisation des personnels en commun.

## DEUX FILIÈRES DE FORMATION (4.)

**La formation générale et la formation professionnelle peuvent être acquises simultanément à l'école normale, ou successivement au gymnase et à l'institut de formation. La durée de la formation professionnelle est de deux ans dans les deux filières. (II.2)**

La liaison entre la formation générale au sens de la maturité et la formation professionnelle spécifique à l'enseignement est actuellement réalisée en Suisse selon deux voies principales. La voie de l'école normale, qui fait directement suite

à l'école obligatoire, réunit dans une même institution les deux formations. La voie menant à la maturité passe par une école secondaire du deuxième cycle, qui délivre un certificat de maturité donnant accès à un institut qui assure la formation professionnelle spécifique. La commission recommande le maintien de ces deux voies pour deux raisons. Tout d'abord, cette recommandation est conforme au principe selon lequel l'accord sur les contenus et les formes d'apprentissage doit être préféré à l'unification des structures d'organisation. Ensuite, chacune des deux voies présente des avantages incontestables, ce qui ne permet pas de prendre une décision générale en faveur de l'une ou l'autre. Toutefois, dans la description des deux voies, nous ne nous en sommes pas tenus au simple statu quo ; bien au contraire, nous avons fixé les conditions qui devraient permettre d'exploiter au mieux les avantages de ces deux voies et d'en atténuer les inconvénients ou les difficultés. Dans les deux chapitres III.2.1. et 2.2. sont définies des normes qui entraîneront, pour plusieurs établissements formant des enseignants, des réformes parfois considérables.

La mise en place d'un gymnase socio-pédagogique créerait une situation nouvelle en ce sens que, complété par une formation professionnelle spécifique, un tel établissement présenterait des caractères distinctifs des deux autres voies. Il faudrait dès lors reprendre la discussion sur les deux voies menant actuellement à la formation des enseignants.

## FORMATION A L'ÉCOLE NORMALE (5.)

**A l'école normale la formation générale et la formation professionnelle sont imbriquées l'une dans l'autre. Les pré-occupations pédagogiques enrichissent le programme de formation générale et, de ce fait, rendent les disciplines scolaires plus attrayantes. De plus le caractère professionnel de l'école normale autorise celle-ci à prendre en charge le développement des qualités pédagogiques et sociales de ses élèves.**

Les écoles normales d'une durée de 6 ans conduisent tous leurs élèves à la maturité. Celles qui s'étendent sur 5 ans ont deux possibilités :

a) Elles ne délivrent le certificat de maturité qu'aux normaliens ayant complété leurs programmes par des cours facultatifs ou des cours à option.

b) Elles prennent, sur le plan de l'organisation et des contenus, les mesures nécessaires pour que le certificat de maturité puisse être décerné à tous les élèves méritants. (III.2)

Le rapport demande, non pas le maintien, mais une nouvelle conception de la voie « normalienne ». Au lieu de se succéder comme dans la voie passant par la maturité ou d'être juxtaposées comme c'est le cas dans les écoles normales actuelles, les deux composantes essentielles de la formation des enseignants (formation générale et formation professionnelle) devront s'interpénétrer et agir l'une sur l'autre. Cette liaison organique ouvre la voie notamment aux possibilités suivantes :

— La future activité professionnelle deviendra un principe important pour choisir les disciplines et les matières relevant de la formation générale. L'accent devra être mis sur les domaines traités pendant la scolarité obligatoire en raison de leur valeur éducative particulière. Le principe de la « patrie » (de l'espace vécu qui nous est proche) revêt ici une importance spéciale.

— On garantit à l'enseignement sa référence à la réalité sociale, comme le demandent beaucoup de jeunes, par exemple lorsqu'ils expriment le vœu que les matières soient enseignées dans un esprit d'humanité.

— L'éducation artistique et les activités artisanales ne sont pas une simple adjonction au programme, mais en font partie intégrante.

— A condition que d'autres voies professionnelles demeurent ouvertes, le temps passé à l'école normale permet de se familiariser progressivement avec les particularités de la profession d'enseignant et de mieux trouver sa voie.

— La voie passant par l'école normale exige un effort de réflexion constant sur les possibilités didactiques offertes par les matières enseignées, même dans l'enseignement spécialisé contribuant à la formation générale.

— La voie passant par l'école normale fournit une initiation systématique aux moyens auxiliaires et aux formes de l'enseignement (par ex. : l'enseignement programmé, par groupes, par époques ; les semaines centrées sur un sujet d'étude, etc.) pendant les premières années de formation.

On objecte souvent que l'élève qui emprunte la voie normalienne est confronté trop jeune à des problèmes pédagogiques. Les défenseurs de cette voie répondent en tirant argument de la psychologie moderne qui montre que le comportement et les dons éducatifs ne sont pas simplement une conséquence de la « maturation ». Une école à orientation pédagogique exerce une influence certaine, et non des moindres, sur l'épanouissement des dons éducatifs.

## FORMATION APRES LA MATURITÉ (6.)

**Tous les certificats de maturité actuels et futurs, notamment le type socio-pédagogique, conduisent à l'institut de formation des maîtres. Un an au moins est prévu pour une formation commune aux enseignants de tous les degrés. La seconde année offre des possibilités d'option diversifiées en fonction des degrés ou des disciplines. L'enseignement est de niveau universitaire, mais reste lié à la pratique. (III.3)**

De même que le chapitre sur l'école normale a été rédigé par des défenseurs convaincus de cette voie de formation, le chapitre sur la voie passant par la maturité est dû à des personnes qui militent activement en faveur de cette solution : après en avoir examiné les avantages et les inconvénients, elles indiquent les développements qu'il serait souhaitable de lui donner.

Cette voie de rechange est caractérisée, pour l'essentiel, par le fait que la formation de l'enseignant est assurée par un établissement du troisième degré et qu'elle a un caractère universitaire, en ce sens qu'elle concerne des adultes ayant obtenu, à la fin de leurs études secondaires, un certificat de maturité. Aux yeux de ses défenseurs, cette voie présente l'avantage incontestable de concentrer la formation sur les besoins professionnels du futur enseignant.

Ces mêmes défenseurs accordent une grande importance à la possibilité d'harmoniser et de coordonner la formation de l'instituteur avec l'activité des institutions de formation complémentaire et continue. Mais une harmonisation judicieuse des programmes pour la formation de base, la formation complémentaire et continue n'est possible que si on crée des lois-cadres et des programmes-cadres pour la formation de tous les enseignants. Par ailleurs, ce chapitre ne cache pas les difficultés particulières à cette voie de formation : le fait que la formation y soit donnée au niveau de l'université comporte, si on n'y prend pas garde, le risque qu'on utilise les formes didactiques en usage à l'université, alors que les universités elles-mêmes estiment que ces formes ont besoin d'être modifiées et revues. Ce risque peut être évité si on réalise les propositions détaillées que la commission formule touchant la future didactique de la formation des enseignants.

## PLAN D'ÉTUDES (7.)

**A l'école normale comme à l'institut de formation, les contenus importent plus**



que l'organisation. Les plans d'études se fondent d'une part sur l'état actuel des connaissances scientifiques en matière d'éducation, d'autre part sur les besoins concrets de l'enseignement.

D'où les cinq groupes de disciplines suivants :

a) sciences de l'éducation : pédagogie, psychopédagogie, administration scolaire et champs d'application correspondants ;

b) didactique : didactique générale, didactiques spéciales et champs d'application correspondants ;

c) pratique ;

d) disciplines artistiques ;

e) disciplines de formation générale (à option). (IV.2)

En Suisse alémanique, on désigne par « Kunstfächer » les activités créatrices (dessin, travaux manuels), l'éducation musicale et l'éducation physique. Faute d'avoir trouvé en français une appellation meilleure, nous nous sommes arrêtés au terme correspondant « disciplines artistiques ».

#### EMPLOI DU TEMPS (8.)

La formation professionnelle requiert 2000 heures d'enseignement (de 45 à 50 minutes) et 1000 heures de travail à domicile. Dans les instituts de formation 20 % d'entre elles sont consacrées aux sciences de l'éducation, 25 % à la didactique, 25 % à la pratique, 15 % aux disciplines artistiques et 15 % aux disciplines de formation générale (à option). A l'école normale cette répartition est un peu différente : sciences de l'éducation : 30 %, didactique et pratique : 35 % chacune. Si l'école normale veut offrir une formation équivalente à celle de l'établissement « universitaire », il est indispensable d'en prolonger la durée et de la porter à 6 ans (après 9 ans de scolarité obligatoire). Une durée de 5 ans ne peut constituer qu'une solution provisoire. Dans ce cas 3 ans et demi sont consacrés à la formation générale et 1 an et demi à la formation professionnelle. Le plan d'études reste le même pour les deux filières : seule diffère la répartition dans le temps. (IV.4)

Quoique les problèmes relatifs aux structures scolaires et les considérations sur la politique de l'enseignement aient occupé une très large place dans les travaux de la commission, celle-ci s'était rendue, dès le début, à l'évidence que son rapport devait en premier lieu se prononcer, de manière fondée, sur les contenus et les questions de didactique (plans d'études).

Dans le chapitre sur le plan d'études, la notion de programme d'enseignement est entendue dans un sens très large : on y voue la même attention aux contenus de la formation professionnelle et au processus de son acquisition. Le chapitre IV aborde successivement les problèmes suivants : objectifs, choix et classification des contenus, leur succession chronologique et leur coordination, organisation scolaire, aspects technologiques, enfin examens d'aptitude des enseignants.

Un des problèmes fondamentaux que la commission a dû affronter tenait au fait que, pour le choix et la classification des contenus, il fallait trouver un principe d'ordre. Trois possibilités s'offraient :

— axer le plan d'études sur les disciplines scientifiques (par ex. : épistémologie, recherche empirique sur l'enseignement, pédagogie psycho-pédagogique, didactique, théorie scolaire) ;

— axer le plan d'études sur des groupes de problèmes qui, grâce à un consensus entre diverses institutions, disciplines particulières et conceptions personnelles, présentent les contenus essentiels d'une étude des sciences de l'éducation, par ex. éduquer, développer, enseigner/apprendre/donner des leçons, conditions sociales et psychiques de l'éducation et de l'enseignement, institutions pédagogiques ;

— axer le plan d'études sur les secteurs d'activité et d'application, auquel cas le plan d'études comporterait des unités de cours à orientation professionnelle, par ex. « appréciation des élèves », « école et famille », « préparation des leçons », « enfants posant des problèmes particuliers ».

Après une étude attentive des ouvrages sur la question, des travaux de recherche faits par les collaborateurs de la commission et après l'évaluation d'un grand nombre d'expériences pratiques, la commission a reconsidéré les diverses possibilités et abouti à un compromis : d'une part, elle articule la formation de base en secteurs ou groupes de disciplines et disciplines (voir ci-dessus, lettre a-e) ; de l'autre, et sur ce point elle fait œuvre originale, elle limite cette structure axée sur les disciplines par un inventaire des domaines d'application importants.

Pour quatre disciplines (pédagogie, psychologie pédagogique, théorie scolaire et didactique générale), il s'est révélé nécessaire de procéder à une analyse approfondie de leurs objectifs. Le besoin de préciser concrètement les contenus a été si grand au sein de la commission que des « modèles de programmes » ont été élaborés pour toutes les disciplines des sciences de l'éducation au sens strict du terme, la didactique générale et la didactique des différentes disciplines d'enseignement. Ces modèles occupent près de quarante

pages dans le rapport ; c'est dire qu'ils sont relativement détaillés. Ce n'est pas sans réserves que la commission plénière a consenti à ce que cette partie du rapport soit publiée intégralement ; elle l'a fait pour les raisons suivantes :

— Le rapport entend ouvrir la voie à une réforme de la formation des enseignants grâce à une réflexion sur les contenus, et il convenait d'étayer les différents points de la réforme préconisée en précisant les contenus. Si on s'était borné à formuler les objectifs en termes généraux, on n'aurait pas montré clairement combien de temps il faut pour atteindre ces objectifs. Les programmes-modèles doivent montrer, de la manière la plus concrète, les besoins en formation du futur maître qui doivent être couverts par une formation moderne.

— Même si les programmes-modèles présentés présentent un certain nombre de différences formelles quant à leur niveau d'abstraction et à leur précision dans le détail (différences qui résultent de la méthode de travail adoptée en l'occurrence : recours à des experts en dehors de la commission), ils peuvent exercer surtout une influence « morale ». Ils devraient inciter, voire provoquer, les formateurs d'enseignants à fournir un effort de réflexion et à contrôler leur propre travail ; ils pourraient les inciter aussi à présenter des solutions de rechange en les motivant et à engager une discussion nourrie sur le curriculum. Ils devraient montrer aux autorités responsables que le développement quantitatif et qualitatif de la formation des enseignants est nécessaire, si on considère les besoins du futur maître, et qu'il est possible grâce à l'apport de la science.

— Cependant, les modèles présentés dans le rapport ne doivent pas être considérés comme des programmes obligatoires. S'ils l'étaient, leur excès de précision dans le détail ne laisserait plus à l'enseignant la liberté de choisir les matières et d'adapter son enseignement, d'une part, aux particularités locales et, de l'autre, aux plus récents développements de la science. Le terme même de modèle montre bien qu'on propose aux professeurs des projets qui méritent de retenir leur attention en tant que réalisations possibles de leur mandat.

— Du reste, la pratique confirme que de tels modèles aident les professeurs qui commencent à former des enseignants à mieux orienter leur activité et que, surtout dans les établissements de quelque importance où se pose le problème de la délimitation et de la coordination des branches, ils fournissent des bases de discussion utiles.

— Enfin, ces modèles doivent être considérés comme un travail préliminaire



qui devrait conduire bientôt à un accord sur des programmes minimaux et à la reconnaissance mutuelle des certificats d'aptitudes cantonaux.

Conformément à l'esprit général qui anime le rapport, dans lequel on entend présenter des suggestions et des contributions concrètes pour la mise en œuvre de réformes, la commission ne s'est pas dérobée devant des tâches ingrates telles que la répartition de l'horaire, l'attribution du nombre d'heures, etc. La sous-commission du curriculum s'est livrée à des calculs détaillés pour aboutir à une répartition de l'horaire qui soit équilibrée. Deux modèles sont proposés pour l'emploi du temps, l'un pour l'école normale, l'autre pour la voie passant par la maturité ; de même, des propositions sont esquissées pour la manière dont les contenus doivent se succéder. Etant donné la composition et la méthode de travail de la commission, il faut naturellement faire la part du hasard dans ces valeurs et ces propositions.

Mais, partout où on entreprendra, selon des conceptions personnelles, d'adapter des propositions aux circonstances locales, le rapport, qui présente franchement les décisions préliminaires à prendre et offre un exemple de grille horaire, servira certainement à une conduite objective des débats.

## PRINCIPES DIDACTIQUES (9.)

**La formation initiale est fondée sur deux principes essentiels :**

**a) le caractère scientifique de l'enseignement ;**

**b) la liaison entre la théorie et la pratique (formation clinique).**

**Le premier favorise la rigueur scientifique, sensibilise l'étudiant à la complexité des problèmes, affine son sens critique à l'endroit des méthodes, le rend conscient des pouvoirs et des limites des connaissances. La formation clinique exige une forme d'enseignement où les principes théoriques et la pratique sont étroitement liés. Les théoriciens lancent des idées que les praticiens confrontent à la réalité scolaire, les difficultés rencontrées étant examinées à la lumière des données théoriques. Ces interactions impliquent une collaboration constante entre toutes les personnes intéressées. (IV. 3.1, 5)**

Vouloir que la formation des enseignants se réfère à la science signifie que l'enseignement doit tenter :

— de développer la réflexion critique chez l'enseignant en lui transmettant des connaissances scientifiques et en lui faisant assimiler des méthodes scientifiques ;

— de développer chez l'enseignant l'in-

telligence des notions fondamentales des sciences (par ex. : pour la lecture de publications scientifiques) ;

— de préparer l'enseignant à collaborer avec d'autres spécialistes de l'éducation et de l'instruction (participation à des réformes) ;

— d'éveiller ou de renforcer la motivation de l'enseignant pour qu'il s'intéresse activement aux méthodes et aux résultats des sciences.

La référence à la science et l'intellectualisation qui y est liée ne signifient pas qu'il faille, dans la future formation des enseignants, négliger la part du sentiment et de la sensibilité. La référence à la science doit simplement aider le maître à considérer d'un œil critique sa propre activité d'enseignant et à mieux conduire sa réflexion. Elle doit lui permettre de se regarder à juste titre comme un spécialiste. En étendant ses compétences, elle peut lui rendre une partie de sa confiance en soi au point de vue professionnel, confiance battue en brèche depuis que notre époque a renoncé à toute échelle de valeurs.

Par ailleurs, la référence à la science vise à conférer une certaine objectivité aux résultats de l'enseignement. Un maître ainsi formé s'attache à contrôler attentivement les résultats de ses élèves et dispose ainsi d'arguments à opposer aux critiques obtuses et difficiles à comprendre auxquelles son travail est exposé.

S'occuper de manière plus consciente des sciences de l'éducation élève le niveau des connaissances théoriques et permet ainsi d'éviter, dans l'exercice de la profession, de nombreux errements, des interventions intempestives et, plus particulièrement, des idées toutes faites dans l'activité pratique : en effet, « la pratique n'enseigne pas de quelle manière elle doit elle-même être jugée » (A. Flitner).

D'autre part, il ne suffit pas, en pédagogie et, partant, dans la formation des enseignants, de présenter des situations avec le plus d'objectivité possible et d'en rendre compte en recourant à toutes les sciences à disposition. Dans le champ ouvert à la pensée et à l'action pédagogiques, nous sommes toujours appelés à prendre position et à prendre des décisions. Lorsque la pédagogie se limite à la phénoménologie des réalités objectivement saisissables, elle ne remplit qu'une de ses missions, car elle est en tout temps appelée à formuler des normes et à exiger que celles-ci soient respectées.

Le « choc de la pratique » a souvent pour effet une rechute dans les formes d'enseignement les plus grossières, une régression vers une attitude autoritaire et résignée. Pour prévenir ou combattre cet effet, il faut intensifier le rapport entre théorie et pratique dans la formation. La

commission aborde ce problème dans différentes parties de son rapport. Un chapitre spécial est consacré aux différentes formes d'organisation qui permettent d'établir ce rapport et à leurs tâches. Un autre chapitre présente en détail le micro-enseignement et l'entraînement au comportement de l'enseignant, deux techniques propres à favoriser, chez l'enseignant la compréhension du rapport entre théorie et pratique (cf. recommandation 10 et commentaire).

Ce qui importe, c'est de ne pas donner une valeur absolue à une seule des nombreuses formes possibles, mais d'appliquer et de combiner différents procédés en tenant compte des conditions qui règnent chez les étudiants et des objectifs assignés à l'enseignement.

## CONNAISSANCE DE SOI ET COMPORTEMENT (10.)

**Le micro-enseignement et les exercices de comportement permettent à l'étudiant de mieux se juger dans son action sur autrui et par conséquent de mieux se comporter dans le groupe social que constitue une classe. La pratique de la dynamique de groupe exige des spécialistes compétents et respectueux de la personnalité des participants. Les groupes de sensibilisation ont un caractère facultatif. (IV.6)**

A côté de nombreuses améliorations concernant l'organisation et les contenus, on a proposé, ces dernières années, de nouvelles méthodes de formation. La commission a estimé de son devoir de mettre un peu d'ordre dans la confuse multiplicité des concepts et des notions, ainsi que de se prononcer sur leur valeur.

Pour commencer, il convient de relever que ces différentes méthodes découlent des idées de deux écoles de psychologie différentes.

Le premier groupe relève de la psychologie du comportement qui est centrée sur l'analyse du comportement, la structure de comportements complexes à partir d'éléments simples et la volonté d'appréhender les comportements de manière objective. Elles aboutissent à l'utilisation des techniques du micro-enseignement, à certaines formes d'entraînement au comportement de l'enseignant et à des modèles pour l'appréciation objective de ce comportement au moyen d'instruments d'appréciation normalisés.

Le deuxième groupe relève de la psychanalyse et de la psychosociologie. On part du fait que l'enseignant est confronté en permanence à d'autres êtres humains et qu'il doit s'affirmer et faire ses preuves

dans un processus d'interaction sociale. Chez l'élève comme chez l'enseignant se déroulent des processus variés, complexes, parfois inconscients, qui touchent les couches profondes de la personnalité. Les techniques fondées sur ces conceptions portent les noms les plus divers. On peut les ramener à trois techniques principales : exercices de comportement, dynamique de groupe et groupes de sensibilisation.

Dans le rapport, ces formes sont rapidement caractérisées, et la commission a formulé à cet égard un certain nombre de recommandations qui peuvent aussi être appliquées, par analogie, au perfectionnement des enseignants :

— La formation des enseignants ne peut atteindre ses objectifs exclusivement par la voie cognitive de la transmission du savoir.

— Parmi les méthodes à appliquer pour la formation de base, il faut retenir en premier lieu le micro-enseignement (ou entraînement au comportement requis pour enseigner) et l'entraînement au comportement de l'enseignant. Ces deux méthodes doivent être appliquées par des pédagogues, des psychologues et des spécialistes en didactique.

— De même, les exercices de dynamique de groupe et la structure méthodique de l'enseignement d'après des principes éprouvés de cette dynamique doivent être intégrés dans l'enseignement de la pédagogie, de la psychologie et de la didactique. En pareil cas, les méthodes ne doivent pas être isolées de l'enseignement des matières et des contenus, mais être considérées comme des moyens d'atteindre certaines fins de la formation.

— La mise sur pied de séminaires de dynamique de groupe (dans le sens de groupes d'entraînement [« training groups »]) et de groupes de sensibilisation pose un certain nombre d'exigences aux animateurs. Il est indispensable de signaler les risques encourus dans le cas d'expériences tentées par des animateurs insuffisamment formés. L'animateur doit absolument avoir reçu une formation agréée en psychologie (y compris l'analyse du processus de l'enseignement) et en psychopathologie (y compris une expérience clinique).

— Les séminaires de dynamique de groupe et les groupes de sensibilisation ne peuvent être organisés qu'à titre facultatif.

## BREVET D'ENSEIGNEMENT (11.)

**Au terme de la formation de base, le maître doit être capable d'assumer la responsabilité d'une classe. Cette perspective implique le contrôle de ses connaissances théoriques et de ses aptitudes profes-**

**sionnelles, soit par évaluation continue soit sous forme d'examens. Cette évaluation, ponctuelle ou continue, doit porter sur tous les secteurs de la formation et être axée sur les objectifs visés.**

**Le diplôme délivré est provisoire ; il est valable pour la première ou les deux premières années d'activité (degrés 1 à 9).** (IV.7)

Ce chapitre met en relief la volonté de la commission d'adapter les objectifs de la formation aux exigences auxquelles le jeune enseignant doit satisfaire. Si l'évaluation est assortie d'exigences rigoureuses, mais fondées, la commission estime que le prestige professionnel de l'enseignant s'en trouvera notablement rehaussé.

L'évaluation peut être ponctuelle (sous forme d'examens) ou continue (étendue sur toute la période de formation). Le rapport examine les avantages et les inconvénients de l'une et de l'autre forme.

Il souligne un certain nombre de principes relatifs aux contenus et à l'organisation :

— L'évaluation doit être centrée sur les aspects fondamentaux des connaissances et des comportements professionnels.

— Elle doit porter sur l'ensemble des qualifications requises dans le cadre des cinq groupes de disciplines : sciences de l'éducation, didactique, pratique, disciplines artistiques, disciplines de formation générale. Le rapport apporte des précisions sur l'évaluation de ces différents secteurs.

Quant aux examens proprement dits, ils doivent satisfaire aux critères d'objectivité, de validité et de fidélité. Le professeur doit connaître les bases théoriques qui permettent de les structurer correctement.

## SÉLECTION (12.)

**Avant la formation initiale ou au début de celle-ci, le futur maître est déclaré apte à entreprendre ou à poursuivre les études ; cette sélection est confiée à des spécialistes qualifiés. Les qualités de caractère sont prises en considération au même titre que les capacités intellectuelles.**

**En aucun cas l'enseignement ne doit servir de thérapie à des individus en proie à des problèmes personnels ou à des déficiences nerveuses ou psychiques.** (V.1)

Le sujet abordé ici est d'une actualité brûlante non seulement en raison des connaissances scientifiques récemment acquises dans ce domaine, mais aussi en raison des nécessités que ressentent les directeurs des écoles normales et les responsables de notre politique de l'enseignement ; enfin, et ce n'est pas la moins

dre raison de son actualité, il intéresse directement les candidats à l'enseignement. Dans le chapitre « Sélection », le rapport donne une vue complète de l'état actuel des connaissances sur les critères d'aptitudes à la profession, ainsi que sur les instruments permettant de mesurer ces aptitudes. Il s'en dégage principalement quatre conclusions :

— La plupart des techniques et attitudes professionnelles peuvent être apprises et sont susceptibles, à un haut degré, d'être modifiées par la formation. La détermination des aptitudes et la sélection ne devraient pas se faire une fois pour toutes et avant la formation, mais aussi au cours et à la fin de la formation.

— La sélection initiale ne devrait retenir, chez le candidat, que les quelques rares caractéristiques présentant une relative stabilité et peu susceptibles d'être modifiées par la formation. On écartera, avant tout, les candidats souffrant de graves troubles psychiques ou de déficiences de caractère, ceux dont l'intelligence est moyenne ou ceux, encore, qui accusent un grave déficit scolaire, notamment dans la langue maternelle.

— La sélection ne devrait pas s'opérer sur la base d'un seul procédé (test sur les résultats scolaires, test d'intelligence, entretien lors de l'admission), mais se fonder sur différents moyens utilisés séparément.

— L'utilisation de moyens diagnostiques aussi complexes et l'évaluation des résultats pour la sélection et l'orientation exigent le recours à des psychologues expérimentés.

Cela étant admis, la commission présente, pour la voie normalienne et pour celle passant par la maturité, des propositions distinctes sur la procédure de sélection. L'écart entre ce qui est souhaitable ou techniquement possible, d'une part, et, de l'autre, le nombre et la qualité des moyens de sélection actuels montre à l'évidence qu'il est urgent, en Suisse, de reconsidérer les moyens actuels de diagnostic et d'en mettre au point de nouveaux.

L'accent étant ainsi déplacé de la sélection sur la formation, l'orientation au cours des études revêt une importance particulière. La commission signale les motifs, les procédures et les problèmes de l'orientation des étudiants au sein de leur école, institution qui — et ce n'est pas sa fonction la moins importante — servira à définir le rôle de plus en plus important que le professeur est appelé à jouer en tant que conseiller de ses élèves.

## PÉRIODE D'ADAPTATION A LA PROFESSION (13.)

**Le passage de la formation de base à**

**l'activité professionnelle est progressif. Pendant une année ou deux le jeune maître bénéficie de l'aide d'un service ad hoc et voit son emploi du temps allégé. Ce service comprend des maîtres partiellement déchargés de leur classe, qui ont reçu une formation de conseillers et sont chargés d'un groupe de nouveaux brevetés. Ils forment une équipe dirigée par un conseiller à plein temps.**

**Au terme de ce temps d'épreuve le maître reçoit un certificat de nomination l'autorisant à enseigner aux degrés 1 à 6. Pour les degrés 7 à 9 un complément de formation est nécessaire. Un complément doit également être envisagé pour les degrés inférieur et moyen. (V.2)**

La période où le jeune maître fait ses premières armes est une des institutions les plus négligées et les plus controversées de la formation des enseignants. La commission laisse clairement entendre qu'il ne s'agit en aucune façon de tenir le plus longtemps possible un maître diplômé sous la tutelle des formateurs, ni d'obtenir qu'il exécute à peu de frais des tâches de grande valeur, ni de l'enchaîner au canton qui l'a formé, ni de prétendre lui donner le « sens des réalités ». Elle montre tout aussi clairement qu'une période d'adaptation professionnelle bien organisée et attentivement suivie a, au contraire, deux tâches importantes à remplir :

En tout premier lieu, elle fait partie intégrante de la formation de base, pour autant que certains modes de comportement et certaines attitudes ne peuvent être appris ou consolidés qu'au cours de cette étape. Les raisons peuvent en être diverses : durée trop courte de la formation à l'école normale ou à l'institut pour la formation des enseignants ; absence de formation dans des domaines tels que les contacts avec les parents ou les collègues, responsabilité dans la gestion d'une école, etc.

En deuxième lieu, le jeune maître passe de l'institut qui l'a formé à une école de la scolarité obligatoire, de la classe de méthodologie à la classe d'école, des exercices théoriques de didactique à l'obligation de préparer et de donner continuellement des leçons, de la maison familiale ou de l'internat à une existence indépendante, de ses condisciples à ses collègues, etc. Ces changements placent le jeune maître devant de graves problèmes d'adaptation. S'il est bien suivi au cours de cette période, cela pourra contribuer de manière décisive à éviter les conséquences négatives : retour à de vieux modèles de comportement, adaptation docile aux normes suivies par ses collègues, sentiment de surmenage ou d'échec, isolement social.

Cela étant, la commission propose des formes de travail, indique les conditions requises pour l'organisation et le personnel, précise les fonctions du conseiller. Etant donné l'importance et la difficulté de la tâche, on comprendra aisément que la commission demande avec insistance que les conseillers des jeunes maîtres reçoivent une formation spéciale et qu'ils ne cessent de l'approfondir.

Comme la période d'adaptation fait partie intégrante de la formation de base, le certificat d'éligibilité à l'enseignement du degré primaire n'est délivré qu'à la fin de cette période. Dans ces conditions, le fait d'amalgamer l'orientation et la sélection pose un problème que chaque canton devra s'employer à résoudre en tenant compte des circonstances particulières à chaque cas.

## **QUALIFICATIONS ULTÉRIEURES (14.)**

**Après l'obtention de son certificat de nomination, le maître a deux possibilités d'acquérir d'autres qualifications : la formation continue (perfectionnement) et la formation complémentaire (spécialisation). (II.3)**

### **FORMATION CONTINUE (15.)**

**La formation continue offre au maître l'occasion de développer ses connaissances et ses aptitudes dans tous les domaines de son activité et tout au long de sa carrière. Certains cours sont facultatifs, d'autres, reconnus indispensables, sont obligatoires.**

**Les instances cantonales actuellement responsables seront complétées par d'autres organismes sur le plan régional et national. Les enseignants et les formateurs seront représentés dans toutes les commissions d'étude. (V.3)**

Plus personne ne conteste aujourd'hui la nécessité d'une formation continue destinée, d'une part, à étendre et approfondir les qualifications individuelles d'un enseignant et, de l'autre, à introduire des innovations. Les efforts déployés dans ce sens par les cantons et les associations d'enseignants ont pris une ampleur considérable. Par contre, on discute encore vivement du caractère facultatif ou obligatoire de cette formation, de la nécessité de la coordonner au niveau régional ou national, enfin des formes didactiques à lui donner. C'est sur ces points que porte surtout le rapport de la commission.

Celle-ci préconise une formation continue obligatoire qui dure au maximum une semaine environ ; à côté de la formation continue facultative qu'il faut continuer à développer, l'obligatoire aura deux missions importantes : le fait de rendre

obligatoire une période de formation continue garantit que tous les maîtres recevront une formation continue minimale, en même temps que des cours facultatifs organisés dans ce cadre permettront à chacun de définir ses propres priorités. Il sera nécessaire de rendre obligatoires des cours chaque fois qu'il s'agit de familiariser tous les enseignants d'un niveau avec des innovations bien déterminées, chaque fois que certains contenus sont transférés de la formation de base à la formation continue parce qu'ils présupposent une expérience pratique, enfin chaque fois que des enseignants, n'ayant plus enseigné depuis assez longtemps, doivent être préparés à reprendre leurs fonctions.

Le degré de la collaboration et de la coordination régionales et nationales dans le domaine de la formation continue devra être déterminé en fonction de la collaboration et de la coordination dans d'autres secteurs de l'enseignement. Si, pour prendre cet exemple, on a mis au point un nouveau programme-cadre régional, il semble non seulement logique, mais aussi économique qu'on agisse de concert pour l'introduire. Mais cela implique l'existence d'organes régionaux et nationaux efficaces qui, avec le concours des services administratifs cantonaux et les associations d'enseignants, peuvent organiser ou soutenir de telles entreprises de formation continue. Au demeurant, ces organes pourront rendre d'autres services urgents : recenser les besoins régionaux et nationaux ; mettre en service ou adapter des programmes d'enseignement diffusés par les mass media ; organiser des échanges de moniteurs de cours, la formation continue de ces moniteurs, des contacts avec les autres pays.

Dans son rapport, la commission demande aussi que de nouvelles formes de formation continue soient développées et mises à l'épreuve. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer les formes traditionnelles (séminaires) ; il faut aussi s'efforcer de trouver de nouvelles possibilités : télé-enseignement, études personnelles (par ex. études par voie de contacts), travaux de groupes d'enseignants dans un centre didactique, liaison entre travaux de développement (manuels, programmes) et formation continue, contacts avec d'autres catégories professionnelles.

## **FORMATION COMPLÉMENTAIRE (16.)**

**Par la formation complémentaire le maître peut acquérir des qualifications dans trois directions différentes : l'approfondissement d'une discipline, la préparation à une nouvelle fonction, l'accès à un autre degré d'enseignement.**



La formation complémentaire est liée au système des unités capitalisables et apporte à l'intéressé une augmentation de traitement. Elle est une institution autonome, mais elle est coordonnée, pour les questions de personnel et de plans d'études, avec la formation de base et la formation continue. Elle exige des universités des prestations nouvelles. (V.4)

Le rapport demande que les profils de formation soient individualisés de manière plus prononcée. Il montre comment on peut, grâce aux « unités capitalisables », combiner des éléments de la formation de base facultative, de la formation continue et complémentaire pour aboutir à une formation qui corresponde aux besoins, aux inclinations et aux aptitudes individuelles de chaque enseignant. A l'avenir, la formation de base devra être complétée par de « petits » et « grands » certificats relatifs à une discipline ou à un niveau. Le petit certificat ne signifie pas que le titulaire n'aura plus à enseigner que la discipline en question. Tant pour le degré inférieur que pour le moyen, il faut s'en tenir au principe du maître de classe. Un petit certificat dans une discipline atteste simplement que son titulaire est particulièrement compétent dans cette discipline ou qu'il peut assumer des fonctions particulières dans l'équipe des enseignants. Le maître porteur d'un « petit » certificat n'est pas un scientifique, mais il devrait être capable de transmettre des connaissances scientifiques.

Le fait d'individualiser les profils de formation doit permettre à un enseignant de se perfectionner dans un domaine spécial de son activité, si bien que le corps enseignant d'une école primaire pourra disposer d'un nombre suffisant de spécialistes qui stimuleront sans cesse le travail de l'équipe par des suggestions et des connaissances nouvelles. De cette manière, on pourra d'abord répartir plus judicieusement le travail et, par conséquent, mieux différencier les enseignants d'un établissement ou d'un arrondissement scolaires. Mais, surtout, on pourra aussi sortir les jeunes maîtres de cet isolement qu'ils ressentent comme une des difficultés majeures de leur profession.

En améliorant et en individualisant la formation des enseignants du degré inférieur, on freinera l'exode des enseignants que l'on observe souvent à ce degré. Actuellement, l'enseignant soucieux de perfectionnement et de promotion sociale change de degré après avoir acquis une formation supplémentaire. Or cela porte préjudice aux degrés inférieur et moyen, en même temps que cela vide dans une certaine mesure les rangs de ceux qui y enseignent.

## FORMATION POUR LE DEGRÉ SECONDAIRE I (17.)

L'une des possibilités de formation complémentaire conduit au degré secondaire I (7<sup>e</sup>). Elle est ouverte à tous les étudiants qui ont satisfait aux exigences de la première ou des deux premières années de la formation initiale.

Cette formation complémentaire se subdivise en deux sections, dont les plans d'études sont partiellement communs :

— la première prépare aux écoles du degré secondaire fréquentées par les élèves qui se destinent aux professions manuelles ;

— la seconde correspond aux écoles du degré secondaire fréquentées par les élèves qui se destinent à des études longues ou à des apprentissages relativement « scolarisés ». (V.5)

Le fait d'intégrer la formation des enseignants du degré secondaire inférieur a entraîné toute une série de complications. Tout d'abord, et contrairement à l'enseignement primaire, ce degré est articulé en différents types dans les cantons, et les correspondances entre ces types d'un canton à l'autre restent très approximatives : il suffit de comparer, par exemple, les organisations genevoise (cycle d'orientation), argovienne (Bezirks-, Sekundar- und Oberschule) et zurichoise (Gymnase, Sekundar-, Real- und Oberschule). Une analyse de la situation a montré que les formations et les études requises pour enseigner dans ces différents types d'écoles ne sont pas comparables ou ne le sont qu'au prix de grandes difficultés.

Pour traiter ces questions complexes, la commission a dû faire appel à des spécialistes de ce niveau d'enseignement, qui ont formé un groupe de travail spécial.

Après avoir analysé la situation actuelle, ce groupe a étudié les tendances qui se manifestent dans le développement de ce niveau. La partie principale de ce chapitre est consacrée aux principes généraux et aux propositions de réforme : celles-ci tendent à une simplification des structures et à une certaine unification des conceptions de la formation.

La commission a examiné avec réalisme les possibilités de réalisation et propose des variantes et des étapes pour le développement futur de la formation des enseignants pour le degré secondaire inférieur. Même si ces solutions ont un caractère de compromis, on aurait tort d'oublier que ce chapitre est également animé par la volonté bien arrêtée de la commission de préparer une restructuration : la formation des instituteurs et celle des maîtres du degré secondaire inférieur forment à ses yeux une unité dans le sens

du système des unités capitalisables ; d'autre part, elle demande, pour tous les maîtres du degré secondaire inférieur une formation de même durée et de même valeur.

Faute de temps et de personnel, la commission s'est trouvée dans l'impossibilité d'élaborer un plan d'études pour la formation des enseignants de ce niveau, comme elle l'avait fait pour la formation des instituteurs ; mais elle est convaincue que les principes généraux de didactique qu'elle a établis gardent toute leur valeur pour la formation des enseignants de ce niveau et que les impulsions données par le rapport en vue de structurer les contenus des programmes d'enseignement peuvent être reprises et menées à terme par une commission spécialement désignée à cet effet.

## RÉMUNÉRATION (18.)

Une formation initiale de même durée et de même valeur pour toutes les catégories de maîtres implique l'attribution d'un traitement de base identique pour tous. Les montants définitifs sont déterminés selon des critères appliqués dans l'ordre suivant : les qualifications, l'ancienneté, la fonction. (V.6)

Il va sans dire que la commission a écarté l'idée de présenter des propositions détaillées sur les traitements ; mais elle devait se prononcer sur ce point dans la mesure où il existe certaines relations entre la rétribution et la formation et, par voie de conséquence, entre la politique salariale et la réforme de la formation. Actuellement, il est posé en principe que le traitement est fonction du niveau intellectuel de la formation et de l'âge des élèves enseignés. Les auteurs du rapport critiquent un tel principe et proposent que, du moment qu'on exige des enseignants de tous les niveaux une formation pédagogique qui soit en principe de même durée et de même valeur, on en tire les conséquences pour la politique salariale et qu'on réduise l'écart entre les traitements que reçoivent les différentes catégories d'enseignants.

## DIRECTION D'ÉCOLE ET PARTICIPATION (19.)

La participation des maîtres et des élèves est souhaitable : celle des maîtres en ce qui concerne les problèmes fondamentaux, celle des élèves dans la mesure où ils sont concernés et où ils possèdent la compétence nécessaire. Cette participation est réglée en fonction des caractères propres à chaque établissement. Elle est possible à trois niveaux : celui de l'information, celui de la consultation, celui de



**la décision. Les relations « informelles » entre maîtres et élèves sont à encourager. Ce qui importe en effet, ce n'est pas la perfection de l'organisation, mais, de la part de chaque partenaire, le désir sincère d'une collaboration et la volonté de mettre en pratique, dans le respect mutuel, les droits et les devoirs d'un fonctionnement démocratique.** (V.7)

La commission traite des raisons et des possibilités, des limites et des formes d'une direction, de style coopératif, de l'école dans la formation de base des enseignants.

Les raisons principales sont de deux ordres. Si on considère les élèves, la direction de l'établissement doit être de style coopératif à cause du but de la formation, qui est de préparer et d'initier à une profession où le sens des responsabilités, les modes de comportement tendant à une intégration sociale, la transmission des valeurs fondamentales de la démocratie et la confrontation avec les structures sociales sont d'une grande importance. D'autre part, il faut rappeler que l'école est, pour tous ceux qui participent à la vie scolaire (directeur, enseignants, élèves, parents), le lieu où l'individu se réalise.

Les limites sont imposées ou à fixer, compte tenu des faits suivants :

— le directeur et les enseignants sont juridiquement responsables devant les autorités et la population, ce qui n'est pas le cas des élèves ;

— pour certains problèmes ou certaines décisions, l'un ou l'autre groupe d'intéressés n'a pas la compétence nécessaire, faute d'expérience ou de formation ;

— les besoins et les décisions des élèves, qui ne passent à l'école qu'une courte période de leur vie, manquent forcément de la continuité qui est, jusqu'à un certain point, nécessaire à l'école ;

— des concessions aux autres groupes d'intéressés sont inévitables, si l'on admet que tous les intérêts méritent de retenir l'attention.

Avant de discuter des modèles de participation, il faut prendre connaissance des nombreuses formes possibles présentées dans le rapport et où le degré de participation peut varier. Une discussion nuancée ne pourra s'arrêter à un modèle unique : au contraire, il faut que chaque établissement arrête lui-même la forme qui répond le mieux aux objectifs de son enseignement, à son organisation et au personnel dont il dispose. La mesure dans laquelle il convient d'institutionnaliser les formes trouvées dépend aussi de la grandeur de l'établissement, et ce n'est pas le moindre des facteurs dont il faille tenir compte. Les formes institutionnelles de

la participation ne déploient tous leurs effets que si l'enseignement, de même que le comportement des enseignants et des élèves dans le processus d'enseignement, sont animés d'un esprit coopératif, d'une volonté de transparence et d'un respect mutuel.

#### **ENSEIGNANTS DES ÉCOLES DE FORMATION (20.)**

**L'enseignant engagé dans la formation des maîtres joue un rôle prépondérant dans la réforme de cette formation, puisque c'est à lui qu'incombe la formation théorique et pratique des futurs maîtres. Il collabore en outre, selon ses goûts et ses compétences, à la formation continue, à la formation complémentaire, à l'aide aux jeunes maîtres, à l'étude des problèmes de politique scolaire, aux recherches d'ordre pédagogique, à l'établissement de plans d'études, à l'élaboration de moyens d'enseignement. Son cahier des charges est établi en fonction de ces tâches.**

**Les études conduisant au diplôme de professeur de psychologie, de pédagogie ou de didactique devraient être favorisées par la Confédération et les cantons. Cette aide devrait se concrétiser le plus tôt possible par la création, dans nos universités, d'un cycle d'études de 4 ans.** (V.8)

Une comparaison des établissements suisses formant des enseignants montre qu'étant donné la variété des types d'organisation et les différents statuts de ces établissements, le formateur d'enseignants (le professeur d'école normale) n'existe pas, les profils de formation et les conditions d'engagement étant trop différents.

Le travail de la commission aurait été incomplet, si elle s'était bornée à présenter des propositions sur les structures et les plans d'études et avait négligé les problèmes touchant le personnel.

Dans une première étape, le rapport analyse les tâches fondamentales qui incombent à un établissement formant des enseignants ou les points de vue à partir desquels on peut les considérer.

Sont ensuite analysées les possibilités de grouper des tâches sectorielles au sens de programmes de travaux et de combinaisons de disciplines. Enfin, la commission s'interroge sur le recrutement des « maîtres pour les maîtres » et indique les critères et les exigences dont il faut tenir compte pour les choisir.

Le chapitre comporte aussi quelques recommandations concrètes, destinées aux universités et instituts universitaires, qui doivent, pour leur part, créer les conditions qui assurent la formation de formateurs qualifiés d'enseignants.

#### **RÉFORME PERMANENTE (21.)**

**Une réforme permanente ne saurait se concevoir sans l'appui de mesures adéquates. Si certaines tâches peuvent être prises en charge par les institutions existantes, d'autres nécessitent des institutions nouvelles de caractère national ou régional.**

**Les travaux suivants ont un caractère d'urgence : la poursuite de l'étude des curriculums, l'intensification de la recherche dans le domaine pédagogique, la définition d'une politique de la formation des maîtres dans le cadre d'une politique culturelle nationale, enfin, la création, en liaison avec les universités, d'un centre chargé des problèmes de documentation, du traitement de l'information et de la coordination des recherches.** (VI.)

Si la réforme de la formation des enseignants doit aussi être régionale et nationale — le fait que la CDIP ait créé une commission pour « la formation des maîtres de demain » semble attester la volonté d'une réforme qui ne s'arrête pas aux frontières cantonales — on ne saurait se contenter des objectifs et des bonnes intentions d'établissements de formation isolés. Le développement et la réforme continus d'institutions complexes comme les systèmes scolaires régionaux, voire nationaux, nécessite la mise en place de systèmes d'organisation déterminés, sous forme de structures bien établies de communication et de coopération ou d'organes spécialisés qui soutiennent, par leurs prestations de services, les efforts de réforme. Si la réforme doit être permanente et, donc, présenter une certaine continuité, ces structures et ces organes doivent, en outre, être institués définitivement.

Aussi la commission tente-t-elle, dans le dernier chapitre de son rapport, d'esquisser, en la motivant, une infrastructure de la réforme de la formation des enseignants en Suisse. Elle montre concrètement comment les institutions les plus diverses, existantes ou à créer, devraient collaborer et fournir leur contribution dans les domaines « enseigner et apprendre », « recherche, planification et développement », « évaluation », « décisions politiques », « coordination et soutien de ces activités au niveau des régions et du pays ».

C'est dans la mesure où cette infrastructure sera mise en place et, surtout, où les quatre travaux de réforme urgents énumérés dans la recommandation seront menés à chef que l'on pourra dire si le rapport de la commission sur la formation des maîtres de demain marque la fin ou le commencement d'une entreprise intercantonale.

# Page des maîtresses enfantines

Chères collègues,

*Au seuil de cette nouvelle année, nous aimerions soumettre à votre réflexion le résultat d'une enquête faite dans quelques classes du canton par le comité des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises.*

*Ayant remarqué lors de séminaires, cours et conférences l'importance accordée aux théories d'éminents « spécialistes » il nous a paru nécessaire de « revenir un peu sur terre » en donnant une fois la parole aux parents de nos élèves. Nous pensons qu'ils ont eux aussi le droit de s'exprimer !*

*En dépouillant une centaine de lettres provenant de 6 classes de ville et de 6 classes de campagne réparties dans le canton, nous avons constaté avec satisfaction que les parents actuels sont conscients de l'importance capitale de l'école enfantine pour l'avenir de leurs enfants. Plusieurs d'entre eux ont répondu volontairement d'une façon précise et détaillée et nous les remercions de leur précieuse collaboration. En ville et à la campagne, les réponses ont souvent plusieurs points communs.*

*Toutefois, les parents de la campagne soulignent la fatigue supplémentaire causée par les horaires et les transports des regroupements scolaires.*

*Voici les trois questions posées et des extraits des réponses reçues.*

## 1. Que représente pour vous l'entrée de votre enfant en classe enfantine ?

Une rupture avec le milieu familial - La découverte d'un univers nouveau - L'entrée dans la société - Le début d'une vie privée - La connaissance d'une autorité différente de celle des parents - Le premier pas vers l'indépendance - Un nombre d'heures où les parents peuvent se libérer - Le début d'une vie communautaire extrafamiliale avec tout ce que cela implique : discipline, responsabilité, respect des autres et des choses.

## 2. Comment se comporte votre enfant depuis le début de sa scolarité ?

Plus grande indépendance, s'intéresse à davantage de choses, pose des questions et prend confiance en lui - Acquiert une maîtrise corporelle et manuelle - Déplacement affectif en faveur de la maîtresse -

Une plus grande compréhension en ce qui concerne le partage, les jeux en société, l'obéissance et la politesse - Curiosité accrue dans tous les domaines, épanouissement, précision du langage - Impressions nouvelles - Début assez pénible, fatigue pour un enfant de 4 ½ ans - Confrontation avec la langue française pour un enfant de langue étrangère - Très fier de ses connaissances « ... La maîtresse m'a dit ... » - Plus persévérant dans ses jeux et ses travaux mais aussi plus excité et plus agressif - Depuis son entrée en classe, il est de bonne humeur, fier, ne se sent plus bébé.

## 3. Qu'attendez-vous de l'école enfantine ?

Tout et rien ! ... - Un soutien efficace et une collaboration active pour l'éducation et l'épanouissement de notre enfant -

Un équilibre entre les travaux manuels et intellectuels : jouer tout en apprenant (ce qui semble se perdre en primaire) - Que ce soit encore un peu la famille et déjà l'école, que l'enfant y prenne plaisir et s'y sente en sécurité - Une première approche de l'école qui donne à l'enfant une impression bonne ou mauvaise de la scolarité - Un apprentissage de la vie scolaire et sociale avec discipline bien dosée dans la plus grande liberté possible - Qu'elle lui donne confiance en lui-même et compréhension des autres - Qu'elle le prépare à une certaine autonomie - Qu'elle prépare harmonieusement et progressivement son entrée en classe primaire - Qu'elle atténue dans la mesure du possible la grande transition avec l'école primaire - Notre grand vœu est que la base de la lecture et de l'écriture reste dans le « programme » enfantine car autrement il faudrait revoir le début de la première année scolaire - Un enseignement individualisé correspondant aux besoins de l'enfant et à sa maturité.

Et pour terminer, donnons la parole à une mère de cinq enfants dont le dernier vient de commencer sa scolarité.

« Ce que nous attendons de l'école enfantine ? Eh bien, tout ce qu'elle nous a donné jusqu'à maintenant !... Nos autres enfants en sont sortis heureux, équilibrés, sociables, l'esprit ouvert et prêts à affronter les règles plus rigides de l'école primaire. Il est évident que les techniques appliquées à l'école enfantine sont excellentes : il est en effet merveilleux pour un enfant de pouvoir développer son esprit en jouant, sans avoir l'impression de faire un travail, d'apprendre à observer, estimer, reconnaître, classer et encore tout en jouant, connaître la magie des lettres, puis des mots qui lui donneront assez tôt le goût si précieux de la lecture et faciliteront ses débuts à l'école primaire. »

## Les Transports Publics du Chablais

AL - ASD - BVB  
desservent...

## LEYSIN - LES DIABLERETS - VILLARS

Toutes les facettes du ski de 1200 m à 3000 m.  
Renseignements dans les offices de tourisme.

## SUR LE CINÉMA

*Dans cet article, nous nous proposons de présenter quelques exemples d'exploitation pédagogique d'un film, adaptés à deux classes d'âge.*

*L'œuvre qui a été retenue pour illustrer notre démarche, susceptible par ailleurs d'autres applications, est*

### « L'Enfant nu »

court-métrage noir et blanc

Tchécoslovaquie

version originale sous-titrée en français

durée : 17 minutes

Ce film est disponible au **Centre d'initiation au cinéma \***.



### A. CONTENU

Une ville tchèque à l'heure de pointe. Un homme accompagné d'un jeune garçon complètement nu monte dans un tramway. Les passagers, d'abord étonnés, puis amusés, ne réagissent pas. Cependant l'un d'eux (lecteur ostensible de « Rude Pravo », le journal du PC) s'indigne de la nudité de l'enfant, exige qu'on le couvre, trouve des partisans parmi les passagers, menace de dénoncer le contrôleur (jusque-là fort apathique) s'il ne fait pas cesser le scandale. Pendant que l'employé va consulter son collègue de l'autre wagon, puis le chef de train, puis le conducteur, sur la conduite à tenir, la tension monte entre partisans et adversaires de l'homme qui refuse de couvrir l'enfant.

Cependant, le tramway, privé de son conducteur (qui débat de la situation) continue seul sa route, poussant devant lui un ouvrier et sa brouette.

L'incident dégénère en altercation gé-

nérale, tourne à l'émeute, bloque toute la circulation. Intervention de la police, tandis que l'enfant, cause involontaire de tout ce désordre, rejoint innocemment sa mère. Chacun ne songe plus alors qu'à toucher une indemnité pour les torts réels ou imaginaires qu'il a subis.

Une queue gigantesque se forme, à laquelle se joignent des gens tout à fait étrangers à l'affaire.

### B. EXPLOITATION

Ce film peut être lu par les enfants à deux niveaux différents :

1. Dans un premier temps, ils seront sensibles au comique qui naît de la dégradation progressive et quasi mécanique de l'ordre quotidien, qui finit par aboutir à une situation parfaitement absurde (de ce point de vue, le film n'est pas sans rappeler certains aspects du burlesque américain).

2. Dans un deuxième temps, avec l'aide du maître, les élèves repéreront un certain nombre de **thèmes** qui donnent au film une tout autre portée.

En voici quelques-uns :

- l'intolérance ;
- réaction d'un groupe social quelconque face à un événement inhabituel ressenti comme choquant, inacceptable, subversif ;
- mécanisme de décomposition d'un ordre social, provoquée par une circonstance en apparence futile ;
- opposition individualisme - conformisme grégaire ;
- dilution de la responsabilité dans une société bureaucratique ;
- agressivité latente qu'un événement anodin a fait resurgir et qui suffit à détruire l'organisation sociale ;
- mise en question de nos comportements routiniers, de nos réactions hypocrites, de nos antagonismes individuels ou collectifs, absurdes et mesquins ;
- irruption de l'absurde dans la grisaille quotidienne, agissant comme un révélateur sur le comportement des individus.

(Cette liste n'est pas exhaustive !)

# Suggestions pour l'exploitation du film

## I. ÉLÈVES DE 10-13 ANS

## EXEMPLES :

### 1. Introduction au film

L'œuvre étant facilement accessible au premier degré, une telle introduction ne paraît pas indispensable.

### 2. Projection

### 3. Contrôle de la lecture du film

Il est en effet important — surtout avec de jeunes élèves — de s'assurer que tous ont bien vu le même film, afin d'établir une base de travail commune.

Ce contrôle (rapide) peut prendre les formes suivantes :

- résumé oral par un élève, complété par la classe ;
- résumé oral de certaines séquences clés ;
- désigner les principaux personnages ;
- présentation d'une diapositive (éventuellement 2 ou 3) à situer dans son contexte ;
- classer par ordre chronologique une série de diapositives (ou de photos) tirées du film et présentées dans le désordre ; le nombre de diapositives à projeter ne devrait pas dépasser 5 ou 6 ;
- on pourrait imaginer un contrôle basé sur la perception de la bande sonore : repérage de bruits, musique d'ambiance, répliques, etc. Ce film ne se prête cependant pas très bien à ce genre d'exercice.

### 4. Signification du film

Il n'est pas question, avec des élèves de cet âge, d'aller très loin dans l'analyse de ce film particulièrement riche et complexe.

Toutefois, en partant de quelques points d'accrochage et à l'aide de questions précises, on peut faire prendre conscience à l'enfant :

- de l'existence du tabou ;
- de l'importance relative de la transgression.

On peut également lui demander de prendre position face au problème soulevé.

### 1. Existence du tabou



- Seriez-vous choqués de voir un enfant nu dans le tram ou le train ?  
Pourquoi ?
- Accepteriez-vous, s'il le fallait, de voyager nu dans un tram ?  
Pourquoi ?
- Y a-t-il d'autres choses que vous ne feriez pas volontiers en public ?  
Lesquelles et pourquoi ?

### 2. Importance et gravité relatives de la transgression



- Etes-vous scandalisés par cette image ?  
Pourquoi ?
- L'enfant du film a-t-il l'air de se sentir coupable ? ou d'éprouver d'autres sentiments ?  
Lesquels ?





A partir de ces questions (ou d'autres du même type que l'enseignant peut imaginer en fonction de l'âge et de la mentalité de sa classe), une discussion pourra s'engager qui fera ressortir le caractère souvent contradictoire de nos comportements (cf. photo du négriillon) et la relativité du tabou.

### 5. Analyse formelle

Les enfants de cet âge seront probablement sensibles, avant toute autre chose, au caractère comique du film. On peut partir de cet intérêt immédiat et d'une séquence déterminée pour faire découvrir aux élèves un ou deux mécanismes du comique cinématographique.



### Exemples :

1. Cette scène vous a-t-elle fait rire ? Pourquoi ?

(Le comique naît ici, entre autres, de l'inadéquation du comportement à la situation donnée.)



2. Comment avez-vous réagi devant ces deux scènes ?

Pourquoi ?

(Comique de répétition, de contraste, absurde ?)



3. Cette bagarre

— vous fait-elle rire ?

— vous fait-elle peur ?

— Riez-vous pour la même raison que dans les deux exemples précédents ? (Le comique est ici plus complexe. On y retrouve, entre autres, le comique de répétition, d'exagération, la dégradation mécanique et progressive d'un ordre policé dans le sens d'un défolement anarchique et libérateur.)

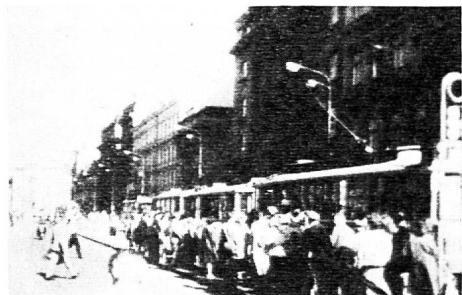
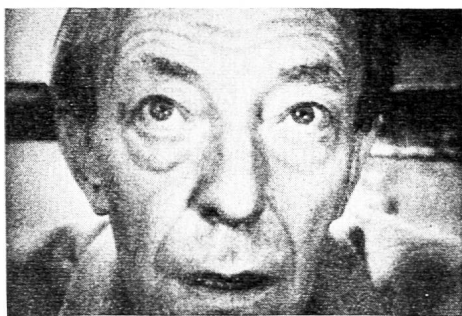
On fera également saisir et apprécier l'importance des jeux de physionomie des acteurs dans la naissance du comique.

S'il n'est pas question, à ce stade, d'entreprendre une étude systématique et formelle de tous les éléments du langage cinématographique, on pourra toutefois, en s'appuyant sur les diapositives présentées, en faire découvrir quelques éléments : existence de plans différents, à pouvoir expressif déterminé, et que l'on n'utilise pas indifféremment !

— Ces quatre personnages réagissent-ils de la même façon ?

Essayez de les classer en deux groupes (ceux qui acceptent et ceux qui refusent la nudité de l'enfant) !

Dans quel groupe vous rangeriez-vous ? Pourquoi ?



#### Exemples :

- Comment désigne-t-on ces 3 plans ?
- Décrivez, de la façon la plus complète possible, le contenu de ces images !

Ces images contiennent-elles le même nombre d'informations ?

A partir de là, on peut faire saisir aux élèves que le cinéaste a des raisons précises de choisir tel type de plan plutôt que tel autre. Par exemple, le **plan d'ensemble** décrit une situation envisagée dans son contexte général, le **gros plan** nous fait entrer dans la psychologie des personnages, alors que le **plan moyen** réalise un équilibre entre ces deux effets et correspond plutôt à notre vision courante du monde.

#### 6. Seconde projection

L'expérience a prouvé qu'une seconde vision du film était profitable ou souhaitable, dans la mesure où elle en permet une relecture plus riche et plus conforme au propos du cinéaste.

#### 7. Activités à partir du film

La présentation de « L'Enfant nu » peut être l'occasion de nombreux exercices d'expression (écrite ou orale) susceptibles de s'inscrire dans la ligne du programme traditionnel.

Nous vous en proposons d'autres, moins axés sur l'expression verbale.

##### a) Dessin

— Raconter le film en images (par ex. : courte bande dessinée résumant l'essentiel du film) ;

— Raconter en images la **séquence** qui a le plus frappé les élèves qui leur paraît la plus importante qu'ils ont préférée (à choix)

— Dessiner **l'image** (évent. 2 ou 3) qui leur semble la plus représentative du film qui les a le plus frappés.

##### b) Photo

— Classer par ordre chronologique une série de photos tirées du film et présentées dans le désordre (si cet exercice n'a pas été fait lors du contrôle de lecture) ;

— réalisation de photos illustrant certains aspects du langage cinématographique (plans, angles de prise de vue).

##### c) Expression corporelle

— Faire mimer telle ou telle scène du film, en insistant sur la nécessité d'exprimer avant tout un sentiment dominant.

##### d) Théâtre

— Faire rédiger par groupes le dialogue d'une ou deux séquences qui seront ensuite interprétées par la classe.

### II. ÉLÈVES DE 14 A 16 ANS

#### 1. Introduction du film

Il ne paraît pas souhaitable d'attirer d'emblée l'attention des élèves sur l'existence des différents niveaux de lecture, qui apparaîtront rapidement lors de la discussion du film.

#### 2. Projection

#### 3. Contrôle de la lecture du film

Comme pour les jeunes élèves, il nous semble utile de s'assurer que tous ont bien vu le même film ! Ce contrôle sera bien entendu plus bref mais plus précis que ce n'était le cas avec des élèves plus jeunes.

##### Exemples :

— nature de la bande son (bruitage, musique, etc.) ;

— présentation d'une diapositive à situer dans son contexte ;

— tel individu (présenté sur une diapositive) est-il un personnage important ? quand apparaît-il ? quel est son rôle ?

#### 4. Signification du film

Il est indispensable que des élèves plus âgés prennent conscience des niveaux de lecture et de l'utilisation par le réalisateur d'images à caractère allégorique ou symbolique.

Selon le degré de maturité (et de formation cinématographique) des élèves, on pourra atteindre cet objectif :

— soit en allant directement à l'essentiel par le jeu des questions-réponses qui permettra de dégager les thèmes principaux (voir lettre B de l'introduction, ch. 2) — ciné-débat ;

— soit en s'appuyant sur des diapositives illustrant des scènes précises du film, et de signification plus limitée.

##### Exemples :

Quelle peut être la (les) signification(s) des scènes suivantes :



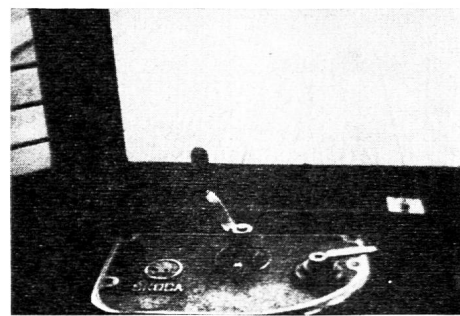
(l'homme à la brouette)

— exemple grossi de comportement routinier ;

— irresponsabilité individuelle ;

— comique naissant de l'absurdité de la situation ;

— la société (le tram) pousse devant elle (produit) des individus dénués de toute initiative (l'homme à la brouette) ce qui vide leur travail (pousser la brouette) de sa signification.

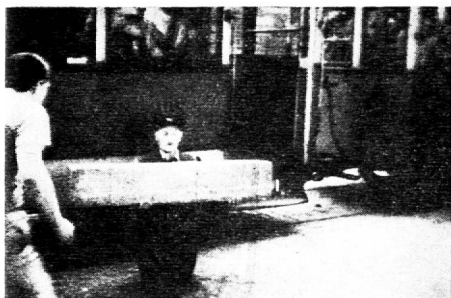


(poste de pilotage vide)

— démission des responsables (conducteur) ;

— idée du fonctionnement absurde d'un mécanisme suranné (noter le caractère vieillot du matériel) qui trouve en lui-même sa propre fin ;

— la société bureaucratique, malgré l'absence de dirigeants vraiment responsables, continue sur sa lancée dans la voie tracée par le plan (les rails), mais sans savoir où elle va.



(conducteur s'enfonçant dans le sol)

- immobilisme des responsables ;
- face au dérèglement de la société qui sombre dans l'anarchie (bagarre généralisée entre les passagers), les dirigeants, dépassés par les événements, continuent à faire comme si de rien n'était (remarquer la pose hiératique du conducteur, son regard figé) ; mais les problèmes qu'ils affrontent n'ont plus aucun rapport avec la réalité (le bloc de pierre) ;
- les responsables s'enfoncent et succombent sous le poids de leur propre incapacité et de leur aveuglement.



(queue des plaignants)

- ironie du sort : les passagers se retrouvent presque aussi déshabillés que l'enfant pour la nudité duquel ils se sont battus ;
- la queue : manifestation de résignation devenue habituelle dans une société mal organisée (pénurie temporaire de certains articles) ;
- comportement moutonnier du public qui ne pense pas une seconde à s'en prendre aux responsables dont l'incapacité a engendré l'anarchie ; chacun ne songe plus, une fois la crise passée, qu'à son intérêt personnel.



(contrôleur dormant)

- indifférence des responsables face aux problèmes de ceux qu'ils sont censés administrer ;
  - comportement semi-automatique, réflexes conditionnés des fonctionnaires ;
  - inconscience des dirigeants trop confiants dans la bonne marche du système.
- Les quelques suggestions ci-dessus ne sont bien entendu pas limitatives ; libre à l'enseignant de choisir telle autre scène qui lui paraîtrait plus significative ou mieux adaptée au niveau de ses élèves.

## 5. Analyse formelle

Dans la mesure où on le juge nécessaire, on pourra, en l'adaptant, reprendre avec de grands élèves le schéma proposé pour les élèves plus jeunes. Il nous paraît néanmoins indispensable d'aller plus loin dans l'analyse du langage cinématographique.

## Exemples :

### A. Contenu des plans

« La bagarre »



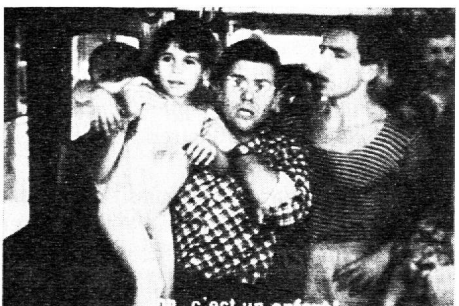
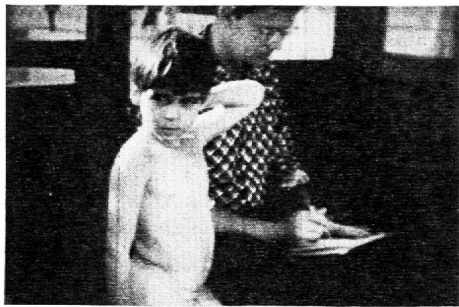
Laquelle des trois photos ci-dessus choisiriez-vous pour illustrer un récit de la bagarre ? Pourquoi ?

Tous les choix sont admissibles, pourvu qu'ils soient motivés. A tel effet recherché par le cinéaste correspond un cadrage déterminé.



## B. Le montage

1. Voici 5 photos illustrant une scène du film.



Où placeriez-vous dans cette série la photo ci-contre ?

Justifiez votre choix.

Comme précédemment, il n'y a pas ici une bonne réponse ; l'important est que chaque élève se rende compte que l'entourage de l'image, son « montage », peut aller jusqu'à déterminer le sens de son contenu.

2. Exercice semblable, mais en laissant l'enfant organiser lui-même la séquence en jouant sur l'ordre des plans dont il dispose.



## C. La bande son

Le maître enregistrera des passages de la piste sonore correspondant à certaines séquences illustrées par des diapos (par ex. la séquence présentée sous lettre B).

Exercices possibles :

— essayer de retrouver à quel(s) dia(s) correspond tel ou tel passage sonore ;

— lorsque cette correspondance a été établie, trouver en quoi la piste sonore crée-renforce-contredit-annule-modifie ... le sens que l'on serait tenté d'attribuer à l'image seule ;

— projeter une séquence sans, puis avec le son et voir ce qu'apporte la piste sonore comme élément de signification supplémentaire.

Les trois exemples ci-dessus ne représentent que des suggestions. On peut en imaginer d'autres, traitant notamment du problème du rythme et plus généralement du rapport temps réel/temps filmique.

d'une scène de « L'Enfant nu » (par ex. les 5 premières minutes).

Cet exercice peut consister à retrouver le découpage réel du film ou à en imaginer un autre ; il doit avant tout exercer une utilisation judicieuse de l'échelle des plans et de leur durée.

Les quelques propositions que nous venons de formuler restent, par la force des choses, extrêmement sommaires ! Leur mise en œuvre suppose chez l'enseignant un minimum de connaissances dans le domaine du cinéma. Nous vous rappelons à ce propos que le CIC tient à disposition des maîtres toute une série de fiches explicatives portant entre autres sur les éléments du langage cinématographique.

Il va sans dire que la démarche que nous venons d'esquisser à propos de « L'Enfant nu » peut s'appliquer à d'autres films.

\* \* \*

## 6. Seconde projection

(Voir chiffre 6 de la première partie.)

## 7. Activités à partir du film

### A. Photos

— Réalisation par un groupe d'élèves d'un montage audio-visuel simple reprenant l'un des thèmes du film (tabou, intolérance, conformisme...) ; cet exercice peut se faire sous forme d'une enquête ou d'un petit scénario.

### B. Cinéma

— Réalisation d'un court métrage (3-4 min.) basé sur l'un des thèmes de « L'Enfant nu ».

### C. Découpage technique

— Etablir le découpage technique

1. Ce film tchèque de la période du « Printemps de Prague » a une dimension politique évidente, si l'on veut bien y voir aussi le reflet d'une réalité historique. Il est cependant suffisamment riche par ailleurs pour qu'on puisse, le cas échéant, le présenter aux élèves sans aborder cet aspect de la question.

\* \* \*

2. Le matériel pédagogique (dias-photos) nécessaire à la mise en œuvre des exercices proposés est à disposition au CIC où vous pourrez l'emprunter.

CIC, C. Desimoni, J.-J. Rosset.

\* Centre d'initiation au cinéma, aux communications et aux moyens audiovisuels, Martigny 21, 1005 Lausanne.



Lors d'une chute, M. X , qui n'avait pas bien fixé son lacet de sécurité, a vu son ski poursuivre sa course contre un skieur qui se trouvait une vingtaine de mètres plus bas.

Souffrant de plaies aux jambes, ce dernier a été hospitalisé .

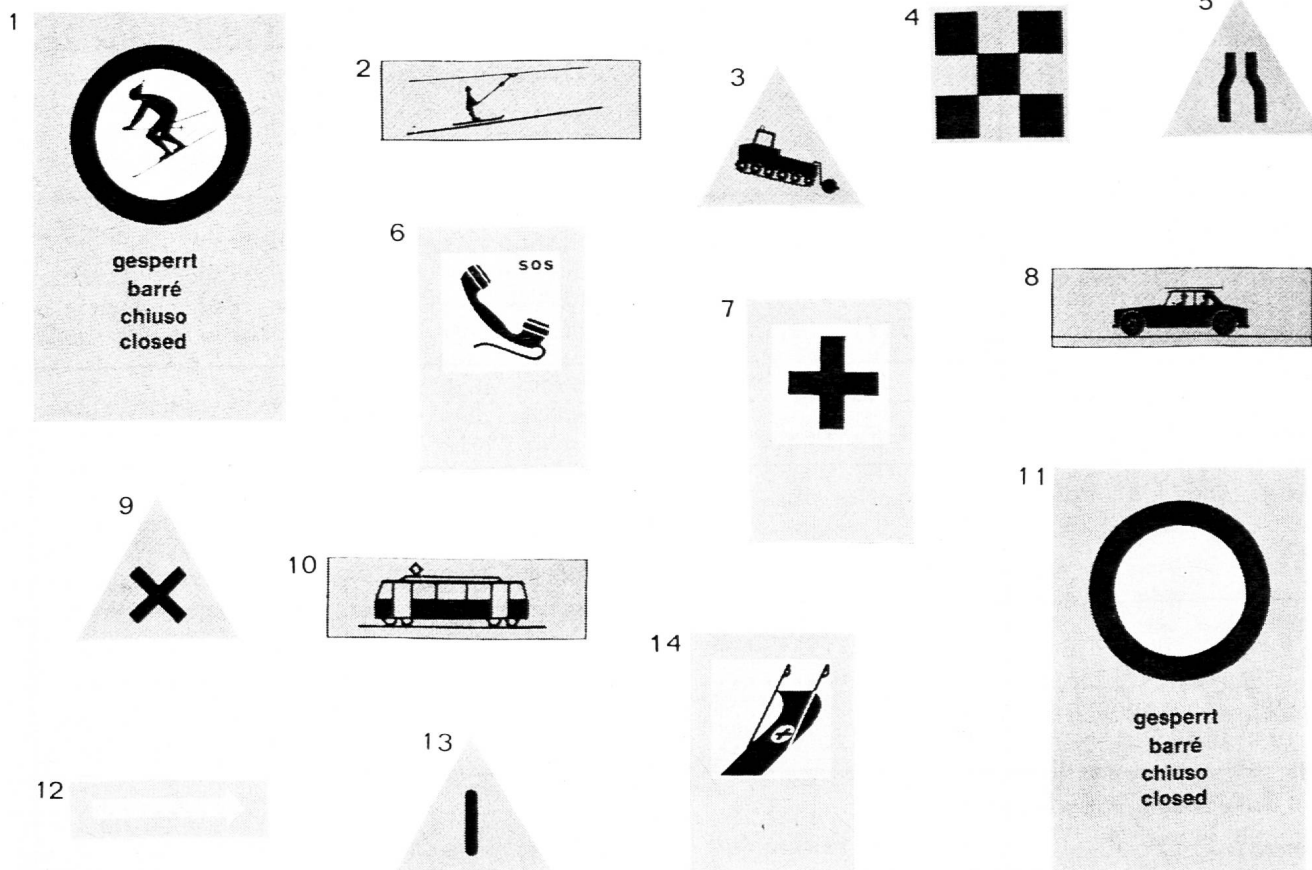
Lors d'une descente à skis, M. Y passe sur une bosse et est déséquilibré. Il tombe sur une skieuse qui se trouvait en-dessous. Avec ses skis aux pieds, il passa sur le corps de la skieuse.

Gravement accidentée, la victime a été immédiatement transportée par hélicoptère à l'hôpital cantonal de Lausanne .

M. Z a fait une chute à ski sur une piste où s'exercent des débutants. Il était tombé 30 à 40 cm de neige, mais le ski gauche a heurté violemment un rocher invisible et non balisé.

Le choc a provoqué, malgré les fixations de sécurité, une fracture des deux os de la jambe gauche.

## La signalisation des descentes de ski



## Pour l'élève

Lis attentivement ces trois rapports d'accident .

Dans chaque rapport, souligne une fois le nom du fautif , deux fois le nom de la victime .

Complète le tableau suivant :

|                                                                                         | 1er accident | 2e accident                                    | 3e accident                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>A</b> Quelle est <u>la cause</u> de l'accident ?                                     | .....        | .....                                          | .....                                       |
| Quelle <u>précaution</u> le fautif aurait-il dû prendre ?                               | .....        | .....                                          | .....                                       |
| Quel <u>défaut</u> peut-on lui reprocher ?                                              | .....        | .....                                          | .....                                       |
| La victime se trouvait-elle <u>en amont</u> ou <u>en aval</u> du skieur fautif ?        | .....        | .....                                          | .....                                       |
| Peut-on lui reprocher quelque chose? Pourquoi ?                                         | .....        | .....                                          | .....                                       |
| Enumère quelques cas où le skieur d'aval pourrait être tenu pour responsable .          |              |                                                |                                             |
| .....                                                                                   |              |                                                |                                             |
| .....                                                                                   |              |                                                |                                             |
| .....                                                                                   |              |                                                |                                             |
| <b>B</b> Lesquelles des dix règles de la F I S le fautif a-t-il négligées ou ignorées ? | .....        | .....                                          | .....                                       |
| <b>C</b> Quelles peuvent être, pour <u>la victime</u> , les conséquences immédiates ?   | .....        | .....                                          | .....                                       |
| Les conséquences à long terme ?                                                         | .....        | .....                                          | .....                                       |
| Les frais se sont montés à :                                                            |              |                                                |                                             |
|                                                                                         | Fr 500.-     | traitement Fr 18000.-<br>invalidité Fr 30000.- | Frais méd.:Fr 9805.-<br>Transport: Fr 342.- |
| Quelles peuvent être, pour <u>le fautif</u> , les conséquences immédiates ?             | .....        | .....                                          | .....                                       |
| Les conséquences à long terme ?                                                         | .....        | .....                                          | .....                                       |

## Pour le maître

Cet hiver encore, plusieurs dizaines de milliers de skieurs seront victimes d'accidents dus à l'inexpérience, à l'imprudence ou au mépris d'autrui. Il nous apparaît utile, au moment où la saison bat son plein et où débutent les camps de ski scolaires, de sensibiliser nos élèves au problème de la prévention des accidents de ski et de la responsabilité civile que peut encourir tout skieur.

### Objectifs de l'étude

Les élèves seront amenés, par l'analyse de trois rapports relatant des situations réelles :

- à RECONNAÎTRE le fautif, la victime ;
- à UTILISER correctement ces mots ;
- à DÉCOUVRIR et à EXPRIMER les causes de chaque accident ;
- à ÉNONCER les précautions qu'aurait dû prendre chaque fautif ;
- à ÉVALUER les conséquences de chaque accident pour la victime et le fautif ;
- à PRENDRE CONSCIENCE de la responsabilité de chacun des skieurs ;
- à ÉTABLIR une liste des mesures à prendre pour diminuer le nombre des accidents de ski (balisage, interdictions, sanctions, assurance obligatoire, éducation des skieurs, etc.) ;
- à RÉDIGER le code du skieur « de classe » ;
- à ÉNONCER les dix règles de la FIS ;
- à PRENDRE CONSCIENCE que chacun de nous encourt, à chaque instant, une responsabilité vis-à-vis d'autrui.

### Méthode proposée

1. Introduction - motivation (article de presse par exemple.) Réponse individuelle au questionnaire A. Mise en commun des réponses.

2. Inventaire (oral ou écrit, individuel ou collectif) : a) causes des accidents de ski (personnes, animaux, terrain, agents atmosphériques, etc.) ; b) mesures à prendre pour faire diminuer le nombre de ces accidents (réglementation, balisage, interdictions, sanctions, assurance obligatoire, éducation des skieurs, etc.).

3. Rédaction : les Dix Commandements du skieur « de classe » !

4. Lecture des travaux et discussion, aboutissant à une rédaction collective (synthèse) au TN.

5. Lecture des dix règles de la Fédération internationale de ski (FIS) et com-

paraison avec notre texte collectif. Ressemblances, différences, lacunes.

6. Résumé : exercice de rédaction individuel consistant à condenser chaque règle de la FIS en une formule lapidaire, voire un mot.

7. Inventaire, dans les trois rapports d'accident, des règles FIS négligées ou ignorées par le fautif. (Questionnaire B.)

8. Observation de la signalisation en vigueur sur les pistes (cf. dépliant de la Winterthur-Accidents) : a) observation collective et information du maître concernant les couleurs utilisées ; b) recherche de la signification de chaque signal (par analogie avec les signaux routiers) ; c) classement en deux ensembles : signaux d'indication et signaux de danger ; d) ces signaux sont-ils suffisamment clairs ? sinon, comment les rendre plus efficaces ? ; e) sont-ils en nombre suffisant ? sinon, par quels autres panneaux les compléter ?

9. Parlons chiffres ! Questionnaire C, puis discussion.

10. Entretien sur l'assurance accidents et l'assurance en responsabilité civile.

Quelques chiffres : une fracture de jambe simple peut coûter aujourd'hui de Fr. 2000.— à Fr. 5000.—, compte tenu des frais de sauvetage, du traitement médical et de l'hospitalisation qui, dans la station même, peut entraîner des frais supplémentaires.

Chaque hiver, on compte en Suisse 30 000 accidents de ski graves.

Le skieur responsable du 2<sup>e</sup> accident était assuré en RC. Sa prime annuelle se montait à Fr. 55.—. Son assurance a donc payé à la personne lésée 48 000 francs.

11. Activités qui peuvent être conduites conjointement avec les précédentes :

### VOCABULAIRE

#### a) Sus au verbe mettre !

Remplace l'expression « mettre ses skis » par un verbe plus précis : mettre ses skis aux pieds - les mettre sur le toit de la voiture - dans le coffre - contre un mur - debout dans la neige - à plat par terre - sous son lit - dans leur housse - plus près - avec les tiens - à l'abri - en vitrine - en vente - en état - au feu - en pièces - au ramassage.

#### b) Quelques événements fâcheux.

1. A chacun des mots suivants, fais correspondre une définition et un exemple.

Événements : contretemps - catastrophe - désastre - échec - ennui - cataclysme - mésaventure - malheur.

Définitions : événement cruel, qui fait de la peine - événement de peu d'importance et qui arrive à un mauvais mo-

ment - bouleversement de la surface du globe - insuccès, ratage d'un projet, d'une entreprise - malheur effroyable, fléau - aventure désagréable, qui a des conséquences fâcheuses - malheur très grave, qui apporte la désolation - contrariété, tracasseries, souci, embêtement.

Exemples : examen raté - chute du soleil sur la terre - arrivée de visiteurs imprévus au moment où l'on quitte la maison - deuil - grippe à la veille des vacances - incendies de forêts - grave collision de trains - clé de l'appartement perdue.

2. Classe ces événements dans l'ordre croissant de gravité.

### RÉDACTION

**Déclaration d'accidents.** (Le maître pourrait se procurer les formules « ad hoc » au siège d'une compagnie d'assurance.)

Rédiger un rapport au sujet de l'accident suivant. Imaginer les précisions qu'il semble nécessaire d'apporter.

« Elle chausse ses skis en savourant d'avance la descente qu'elle va faire, sur cette piste où s'exercent des débutants. Elle se laisse glisser, toute à son plaisir. Dans le virage verglacé où elle surgit en trombe, un skieur qui vient de tomber est couché en travers de la piste. Il crie. Trop tard ! C'est la collision, le drame. »

Il serait intéressant, avec les plus grands, de rédiger les versions de chaque acteur du drame, puis de les comparer, afin de voir combien chacun minimise sa part de responsabilité.

L'élève pourrait aussi compléter son rapport par un croquis explicatif.

**Remerciements.** Nous tenons à remercier la Winterthur-Accidents, dont le dépliant distribué dans les boîtes aux lettres nous a fourni le sujet de notre lecture du mois. Cette compagnie enverra à qui lui en fera la demande le memento « Plaisirs d'hiver sans soucis » publié à l'intention des classes. **Indiquer le nombre d'exemplaires.** Adresser les demandes à : **Winterthur-Versicherungen, Postfach 250, 8401 WINTERTHUR.** Notre gratitude va également à la Vaudoise Assurances pour sa documentation.

La page de l'élève (recto : 3 textes et 14 signaux de piste ; verso : tableau sur 4 colonnes) fait l'objet d'un tirage à part (18 c. l'exemplaire) à disposition chez J.-L. CORNAZ, Longeraie 3, 1006 Lausanne. On peut aussi s'abonner pour recevoir un nombre déterminé d'exemplaires au début de chaque mois (13 c. la feuille).

# Ces **LIVRES** sont **POUR VOUS...**

... si vous construisez votre maison, ou si vous participez à un projet de construction,

## **Le LEXIQUE DE LA CONSTRUCTION, 3e éd.**

est une source d'informations rationnelle et pratique qui vous apporte :

- Une description objective et détaillée de produits et services provenant de quelque 400 entreprises.
- Présentation claire sous forme de textes techniques concis, précis et illustrés à l'aide de plus de 1400 illustrations, tableaux et schémas.
- La possibilité de comparer, entre eux, des produits similaires.
- Un ouvrage de 400 pages, d'un format pratique (160 × 245 mm) et très facile à consulter grâce à la plus simple classification et trois possibilités de recherche.

Envoi franco **Prix : Fr. 49.—.**

... si vous aimez les excursions pédestres,

## **Le guide « MONTREUX-PROMENADES », 2e éd.**

vous propose près de 200 itinéraires, entre le **Mont-Pèlerin** et les **Rochers-de-Naye**, dans l'une des plus belles régions de notre pays.

Descriptions et temps de marche par Albert GONTHIER, membre du CAS et de l'Association vaudoise du tourisme pédestre.

Circuits en auto, en train ou en bateau.

**Nombreuses suggestions pour courses d'école.**

Envoi franco **Prix : Fr. 9.50.**

Bulletin de commande à envoyer aux éditeurs :

### **Imprimerie CORBAZ SA, 1820 MONTREUX**

Veuillez m'expédier :

..... ex. LEXIQUE DE LA CONSTRUCTION à Fr. 49.— \*

..... ex. Guide MONTREUX-PROMENADES à Fr. 9.50 \*

\* Biffer ce qui ne convient pas.

Nom et prénom : .....

Adresse exacte : .....

Localité (avec N° postal) : .....

Bibliothèque  
Nationale Suisse  
3003 BERNE  
J A.  
1820 Montreux 1